

ÉVALUER LA PARTICIPATION PUBLIQUE AUX PROCESSUS BUDGÉTAIRES

Boîte à outils et indicateurs d'évaluation

Transparency International est un mouvement mondial partageant une vision commune : vivre dans un monde où les gouvernements, les entreprises, la société civile et le quotidien des personnes ne sont pas entachés par les actes de corruption. Grâce à plus de 100 sections réparties aux quatre coins du monde et à un secrétariat international basé à Berlin, nous menons la lutte contre la corruption pour faire de cette vision une réalité.

www.transparency.org



**Funded by
the European Union**

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet Strengthening Accountability Networks among Civil Society (SANCUS). Son contenu relève de la seule responsabilité du secrétariat de Transparency International et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Auteur : Anoukh de Soysa

Réviseur : Matthew Jenkins

© 2022 Transparency International. Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
INSTRUCTIONS ET CONSEILS	6
LISTE D'INDICATEURS	18
PARTIE A : SCORE DE PRÉPARATION À LA PARTICIPATION	20
1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE	21
2. VOLONTÉ POLITIQUE	29
3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS	34
4. ESPACE CIVIQUE	40
PARTIE B : SCORE DE PARTICIPATION	47
1. PROCESSUS PARTICIPATIF	48
2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION	61
3. INCLUSION ET ACCÈS	66
4. REDEVABILITÉ	74
ANNEXE I : LISTE DE CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE	81
ANNEXE II : MODÈLE DE RAPPORT	83

Remerciements

L'auteur tient à remercier sincèrement les personnes et institutions suivantes qui ont, à divers égards, inspiré ou informé l'élaboration de cet outil d'évaluation : Abeer Mdanat (Rasheed, TI-Jordanie) ; Alain Sano Mugenzi (TI-Rwanda) ; Alejandra Fuentes (Asociación para una Sociedad Más Justa) ; Aleksey Petrosyan (TI-Arménie) ; Anajansi Alvarado (Asociación para una Sociedad Más Justa) ; Annetta Mahoney (Gambia Participates) ; Apollinaire Mupiganyi (TI-Rwanda) ; Auwal Musa Rafsanjani (Civil Society Legislative Advocacy Centre, CISLAC) ; Benevolence Taguta (TI-Zimbabwe) ; Camila Arenas Retamal (Chile Transparente) ; Caroline Giathi (TI-Kenya) ; Gayane Baghdasaryan (TI-Arménie) ; Hama Zeidan (The Coalition for Accountability and Integrity, AMAN) ; Hassan Hamoodh (Transparency Maldives) ; Ieva Dunčikaitė (TI-Lituanie) ; Lamees Farraj (The Coalition for Accountability and Integrity, AMAN) ; Lester Ramirez Irias (Asociación para una Sociedad Más Justa) ; Maria Dominguez (TI-Brésil) ; Marr Nyang (Gambia Participates) ; Pamela Chemali Raffoul (The Lebanese Transparency Association, LTA) ; Samuel Asimi (Civil Society Legislative Advocacy Centre, CISLAC) ; Samuel Jack Matikiti (TI-Zimbabwe) ; Sergejus Muravjovas (TI-Lituanie) ; Titus Gitonga (TI-Kenya) ; Tona Munyaneza (TI-Rwanda) ; Svenja Bonnecke (Chile Transparente) ; Varuzhan Hochtanyan (TI-Arménie) ; Ziyad Mohamed (TI-Sri Lanka), et d'autres membres du groupe de travail SANCUS sur la participation publique aux processus budgétaires ; Gopa Kumar Thampi (indépendant) ; Brendan Halloran ; Marianne Fabian ; et Suad Hasan d'International Budget Partnership ; et Agne Kostogriz ; Alice Gracy ; Caitlin Maslen ; Jorum Duri ; Kate Hanlon ; Marie Chene ; Matt Jenkins, et l'équipe mondiale SANCUS au secrétariat de TI.

CONTEXTE

La participation publique aux processus budgétaires peut entraîner de nombreuses retombées positives pour les citoyens, les gouvernements, la société civile, ainsi que les autres parties prenantes. La participation publique, conçue et organisée avec prudence, promet de renforcer les normes et les institutions démocratiques, de promouvoir la transparence et la redevabilité, de favoriser l'inclusion, de consolider les capacités civiques et de stimuler l'efficacité fiscale.

Malgré cette promesse, dans de nombreux pays, la formulation, l'approbation, l'exécution et le contrôle des budgets nationaux continuent d'être un processus exclusif, présentant des possibilités limitées de participation significative. Selon la dernière [Enquête sur le budget ouvert](#) (EBO) de l'International Budget Partnership, le score moyen de la participation aux processus budgétaires nationaux n'est que de 14 sur 100, 116 des 120 pays étudiés offrant peu ou pas de possibilités de participation du public. L'enquête a également révélé que lorsque des possibilités limitées de participation existaient, elles concernaient principalement des mécanismes exécutifs introduits pendant la formulation ou l'exécution du budget. La participation aux mécanismes législatifs ou d'audit pendant l'approbation et le contrôle du budget demeure particulièrement rare.

Si ces résultats suggèrent que les gouvernements nationaux ne parviennent toujours pas à donner aux citoyens la possibilité de participer aux processus budgétaires, d'autres résultats soulignent également le manque de profondeur et de qualité des processus en place. La participation des groupes sous-représentés et marginalisés aux décisions budgétaires, par exemple, constituerait une caractéristique essentielle d'un processus budgétaire inclusif et significatif. Cependant, selon l'EBO, seuls huit des 85 mécanismes de participation exécutifs évalués tentent explicitement d'amplifier ces voix. Trois de ces mécanismes se trouvent dans les pays partenaires du projet SANCUS¹ : le Nigéria et le Pérou pendant la formulation du budget national et le Rwanda pendant l'exécution du budget.

Les mécanismes de participation aux processus budgétaires se trouvent plus souvent au niveau local ou infranational. Les gouvernements locaux, qui sont les plus proches des citoyens, sont idéalement placés pour faciliter la participation et, en principe, les mieux habilités à comprendre les besoins et les priorités de la circonscription de l'autorité locale. Pourtant, la nature, la profondeur et la qualité des mécanismes participatifs intégrés dans les différents pays et contextes varient inévitablement à bien des égards.

Bien que le consensus concernant une approche standard de la participation publique aux processus budgétaires soit limité, les principales caractéristiques qu'implique un effort participatif fructueux sont moins ambiguës. Reposant sur les normes, les principes et les meilleures pratiques au niveau mondial, ces caractéristiques comprennent l'établissement d'un mécanisme participatif dédié à différentes étapes du processus budgétaire, la disponibilité et la facilité d'accès aux informations sur le processus et les possibilités de participation, l'inclusion des groupes sous-représentés et marginalisés, l'allocation de ressources humaines et financières pour mener à bien

¹ Le projet SANCUS (Strengthening Accountability Networks among Civil Society) de Transparency International aide les simples citoyens de plus de 20 pays à demander une plus grande redevabilité de la part des gouvernements et des institutions chargées de les surveiller. Pour plus d'informations, cliquez sur [ce lien](#).

le processus, ou encore la preuve que les citoyens sont habilités à prendre des décisions budgétaires.

Il est également évident que la participation ne se produit pas dans n'importe quelles circonstances ; des structures et des conditions favorables sont nécessaires pour favoriser un processus significatif. Les éléments clés, ou conditions préalables essentielles, impliquent la disponibilité et l'accessibilité des informations budgétaires, une forte volonté politique visant à soutenir la participation publique aux processus budgétaires, des cadres juridiques et bureaucratiques appropriés, des ressources adéquates et un espace civique pour la société civile organisée afin de plaider en faveur d'une plus grande participation ou de soutenir ou représenter les citoyens à l'occasion des forums participatifs.

Évaluer la participation publique aux processus budgétaires

Grâce à un ensemble complet d'indicateurs multidimensionnels largement applicables : chacun d'entre eux reflétant les conditions favorables essentielles ou les caractéristiques clés d'un processus participatif significatif, *l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires* SANCUS permet de diagnostiquer les lacunes et les écarts entre les différents processus et mécanismes participatifs de toute institution publique nationale ou locale. Parmi les quelques autres évaluations existantes dans ce domaine, telles que l'Enquête sur le budget ouvert ou l'Enquête sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE, l'outil d'évaluation SANCUS, qui comporte deux volets, peut être utilisé pour évaluer a) l'état de préparation d'une institution publique à l'introduction ou à la facilitation d'un processus participatif (c'est-à-dire les conditions favorables) et b) la nature, la profondeur et la qualité de la participation dans une institution en pratique.

Les résultats de l'outil d'évaluation peuvent orienter et informer les efforts des différentes parties prenantes pour renforcer la participation significative du public aux processus budgétaires. Il peut s'agir de parties prenantes de la société civile qui utilisent les résultats pour soutenir ou plaider en faveur de réformes visant à améliorer l'environnement favorable, ou de parties prenantes institutionnelles qui se servent du diagnostic des lacunes pour renforcer leur mécanisme participatif en pratique, par exemple en mettant en œuvre des mesures visant à inclure les groupes marginalisés dans la prise de décision liée au budget.

Grâce à la collecte d'éléments probants pour étayer les conclusions de l'évaluation, celle-ci fournit également une plate-forme permettant d'identifier et d'étendre les meilleures pratiques en matière de participation publique. À l'avenir, ces meilleures pratiques ou études de cas accompagneront d'autres recommandations pour renforcer la participation et constitueront la base du guide de ressources SANCUS sur la participation publique aux processus budgétaires.

Cette boîte à outils d'évaluation présente des instructions et des conseils sur la planification et la réalisation de l'évaluation, l'ensemble complet d'indicateurs et de questions sur les indicateurs (c'est-à-dire l'outil d'évaluation), une liste de contrôle portant sur la mise en œuvre et le modèle de rapport d'évaluation.

Pour plus d'informations générales sur la participation du public aux processus budgétaires, cliquez sur [ce lien](#).

INSTRUCTIONS ET CONSEILS

Tous les chercheurs qui emploient l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires sont vivement encouragés à examiner attentivement les instructions et conseils suivants avant de commencer le processus d'évaluation. Ces lignes directrices présentent des considérations clés à l'appui de la planification de l'évaluation, de la conduite de l'évaluation, de la garantie de la qualité et de la communication des résultats de l'évaluation. Elles complètent également la [liste de contrôle de mise en œuvre](#) interactive figurant en annexe de ce document.

L'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires évalue les possibilités qu'une institution publique offre, ou est prête à offrir, concernant la participation significative du public aux processus budgétaires. L'outil d'évaluation est conçu sous la forme d'un questionnaire comprenant 46 indicateurs différents, articulés autour de huit piliers clés. Ces piliers sont divisés en deux parties : la partie A, qui évalue la capacité d'une institution à établir un processus ou un mécanisme participatif,² et la partie B, qui évalue la nature, la profondeur et la qualité du processus ou du mécanisme participatif dans la pratique.³ Une institution publique peut être évaluée indépendamment pour chaque partie afin de disposer de scores distincts concernant la « préparation à la participation » et la « participation » dans la pratique qui, ensemble, fournissent une mesure holistique de l'« état de la participation » dans l'institution publique évaluée.

État de la participation = score de préparation à la participation + score de participation

L'outil d'évaluation est fondé sur le principe qu'une compréhension du contexte opérationnel, ainsi qu'un diagnostic approfondi des lacunes des processus ou mécanismes participatifs existants, peuvent contribuer à renforcer une participation significative du public aux processus budgétaires. L'outil a donc été principalement élaboré pour que les sections de Transparency International soient en mesure d'évaluer l'état de la participation publique aux processus budgétaires, puis d'utiliser les résultats de l'évaluation pour plaider en faveur ou aider à améliorer cette participation au sein des institutions publiques dans leurs propres contextes nationaux ou locaux. Cependant, d'autres organisations de la société civile (OSC) ou des chercheurs indépendants travaillant dans le domaine du plaidoyer budgétaire sont également libres d'employer cet outil d'évaluation de manière similaire.

² **Partie A** (score de préparation à la participation) : 1. Transparence budgétaire, 2. Volonté politique, 3. Mandats légaux et cadres opérationnels, et 4. Espace civique.

³ **Partie B** (score de participation) : 1. Le processus participatif, 2. Action de proximité et sensibilisation, 3. Inclusion et accès, et 4. Redevabilité.

Planification de l'évaluation

Une première étape importante dans la planification et la réalisation d'une évaluation fructueuse de la participation publique aux processus budgétaires à l'aide de cet outil d'évaluation consiste à s'assurer que l'organisation d'évaluation ou le(s) chercheur(s) sont à l'aise et familiers avec le matériel d'évaluation principal. Entre autres, il convient de passer en revue le document « Primer on Public Participation in Budget Processes » (disponible [ici](#)) et, surtout, toutes les informations contenues dans ce document (intitulé « Évaluer la participation publique aux processus budgétaires : outil d'évaluation et questionnaire »). Une fois qu'ils connaîtront la nature et la portée de l'évaluation, les chercheurs seront prêts à sélectionner une institution publique appropriée, à recenser et à impliquer les principales parties prenantes, ainsi qu'à préparer un plan et une stratégie de recherche, notamment l'affectation de ressources humaines et financières pour mener à bien l'évaluation.

Sélectionner une institution

L'outil d'évaluation est conçu pour être administré dans *toute* institution publique gérant ou traitant des finances publiques. L'institution sélectionnée à des fins d'évaluation par le biais de cet outil peut mener des activités au niveau national ou local et comme les indicateurs sont de nature universelle, l'institution peut également opérer dans n'importe quel secteur. La sélection de l'institution à évaluer n'est donc pas restreinte par l'outil d'évaluation et peut être décidée par l'organisation de la société civile ou le(s) chercheur(s) évaluateur(s) en fonction, entre autres, des préférences et des priorités programmatiques, des relations de travail avec des institutions publiques spécifiques, d'un intérêt sectoriel ou de toute autre considération spécifique au contexte.

En l'absence de telles considérations, au niveau national, le ministère des Finances du pays ou une entité nationale équivalente de coordination budgétaire constituerait un point de départ logique pour faire l'inventaire de la participation publique aux processus budgétaires nationaux. Il est également possible d'utiliser l'outil d'évaluation pour évaluer la participation publique aux processus budgétaires dans d'autres institutions nationales, telles que les ministères sectoriels, les départements, ou toute autre autorité publique chargée de la gestion des finances publiques.

De plus, l'outil d'évaluation peut également servir à évaluer la participation publique aux processus budgétaires au niveau du gouvernement local ou infranational. Les institutions publiques au niveau local ou infranational étant plus proches des citoyens et servant des circonscriptions plus petites, ces institutions sont des lieux courants de participation du public à la formulation et/ou à la mise en œuvre de leurs budgets.

Identifier un processus participatif

Comme l'outil d'évaluation permet d'évaluer séparément l'état de préparation à la participation (partie A) et la participation en pratique (partie B), il n'est pas obligatoire pour l'institution publique sélectionnée de compter un processus ou un mécanisme participatif en place lors de l'évaluation. Dans ce cas, l'entité d'évaluation ou le(s) chercheur(s) évalueront l'institution publique uniquement sur les indicateurs de la partie A de l'outil d'évaluation afin de déterminer l'état de préparation et/ou les capacités de l'institution à établir un processus ou un mécanisme participatif dans le contexte opérationnel (c'est-à-dire un score de préparation à la participation). Le chercheur peut

choisir d'administrer à nouveau l'outil d'évaluation complet dans la même institution publique, en incluant cette fois la partie B, dès l'introduction d'un processus ou d'un mécanisme participatif.

À l'inverse, une institution publique peut employer plus d'un processus ou mécanisme participatif à différentes étapes du cycle budgétaire (se référer aux indicateurs B1.2 et B1.3). Dans de telles circonstances, l'entité d'évaluation ou le(s) chercheur(s) peuvent choisir de se concentrer sur un seul de ces processus et préciser son caractère essentiel à l'évaluation dans la partie B. En général, les chercheurs sont encouragés à considérer le mécanisme principal ou le plus interactif qui reflète les efforts généraux de l'institution publique pour favoriser la participation publique à la prise de décision à n'importe quelle étape du processus budgétaire.

Identifier et impliquer les parties prenantes

Les parties prenantes du gouvernement, de la société civile et des citoyens jouent un rôle important en partageant leurs points de vue et leurs expériences en vue de la réalisation de cet outil d'évaluation. Les principales parties prenantes susceptibles de contribuer à l'évaluation sont les responsables et les hauts fonctionnaires de l'institution publique concernée, les OSC partenaires travaillant avec l'institution évaluée et/ou les communautés de la zone géographique, les institutions indépendantes et les experts universitaires ou non universitaires sur le sujet, ainsi que les citoyens ou les bénéficiaires de services ciblés par le processus ou le mécanisme participatif.

Dans le cadre de la planification de l'évaluation et de la préparation d'un plan de recherche, les chercheurs doivent recenser et identifier les principales parties prenantes les plus à même de fournir les informations les plus appropriées et les plus utiles sur l'état de la participation publique au sein de l'institution évaluée. De cette façon, il est particulièrement important de veiller à la sélection d'un échantillon équilibré de parties prenantes pertinentes provenant de différents groupes de parties prenantes représentant des intérêts divers en relation avec le budget et le processus budgétaire de l'institution.

Une fois que des parties prenantes spécifiques ont été identifiées et présélectionnées en vue d'un entretien, les chercheurs doivent d'abord chercher à engager ces parties prenantes et à obtenir leur participation à l'évaluation. Ce faisant, l'organisme d'évaluation ou le(s) chercheur(s) doivent s'assurer que les parties prenantes sont :

- a. informées de l'objectif général et du calendrier de l'évaluation ;
- b. invitées à participer et à contribuer à l'évaluation par un moyen pratique et approprié de collecte de données⁴ ; et
- c. informées à l'avance et disposent de suffisamment de renseignements pour se préparer pleinement à leur entretien ou à leur participation à l'évaluation, y compris en partageant les questions ou autres documents d'évaluation à l'avance.

Dans les situations où il s'avère particulièrement difficile d'approcher (ou d'obtenir des informations) des fonctionnaires clés, des demandes formelles d'information ou d'autres stratégies d'engagement

⁴ Veuillez vous référer à la section suivante intitulée « Réalisation de l'évaluation ». Les parties prenantes peuvent contribuer à l'évaluation par le biais d'entretiens en personne ou en ligne avec des informateurs clés, de discussions de groupe, d'échanges par e-mail, d'enquêtes, de questionnaires, etc.

décrites [ici](#) peuvent être utilisées pour promouvoir l'engagement et la divulgation. Comme cette évaluation servira de pierre angulaire à un plaidoyer en faveur d'une participation accrue aux processus budgétaires, les chercheurs sont également encouragés à adopter une approche constructive et non conflictuelle tout au long de l'élaboration et de la réalisation de l'évaluation. Par exemple, au lieu de proposer l'évaluation comme une tentative visant à identifier et à souligner les faiblesses, l'évaluation peut être avancée comme un effort de collaboration pour améliorer et renforcer le processus budgétaire de l'institution avec une participation significative du public.

Identifier les sources d'information

Parallèlement à l'identification et à l'approche des parties prenantes, il est également pertinent d'identifier et de présélectionner d'autres sources d'information susceptibles d'alimenter l'évaluation. Il peut s'agir d'un ensemble de sources en ligne ou hors-ligne, telles que le site Web officiel de l'institution, les documents budgétaires, les lois, les rapports de projet, d'autres évaluations et publications pertinentes mentionnées dans cet outil, etc.

Réaliser l'évaluation

L'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires est conçu pour être réalisé par un chercheur ou une équipe de chercheurs, indépendamment de l'institution publique évaluée. Une évaluation exhaustive d'une institution sélectionnée permettra d'obtenir des scores et des réponses pour l'ensemble des 46 indicateurs figurant dans ce questionnaire d'évaluation. L'ensemble des scores et des réponses à chaque question sur un indicateur doivent reposer sur une recherche empirique et multiméthodes, les chercheurs devant trianguler, justifier et fournir des preuves fiables à l'appui des résultats de la recherche.

Rechercher et collecter des preuves

L'outil d'évaluation exige que l'entité d'évaluation ou le(s) chercheur(s) utilise(nt) une combinaison de méthodes et de techniques de recherche pour collecter des preuves afin de compléter cet outil d'évaluation. Il peut s'agir de recherches documentaires, d'entretiens avec des informateurs clés, de discussions de groupe, d'enquêtes, d'observations ou de demandes formelles d'informations en vertu de la législation sur l'accès à l'information.

La recherche documentaire d'informations existantes représente une partie essentielle de cette évaluation. Les chercheurs peuvent s'appuyer sur un ensemble de sources de données secondaires en ligne ou hors-ligne, identifiées lors du processus de planification de l'évaluation. Il est conseillé aux chercheurs d'examiner les documents clés et les données secondaires importantes *avant* de mener des entretiens ou des discussions de groupe, afin de se familiariser avec le sujet. Il peut également s'avérer nécessaire pour les chercheurs de mener d'autres recherches documentaires pour recouper et vérifier (triangler) les informations obtenues lors des entretiens et des discussions avec les principales parties prenantes et d'autres sources d'informations primaires.

Si une recherche documentaire approfondie permet d'obtenir des preuves pour étayer l'attribution du score et les résultats de l'évaluation, les entretiens avec les acteurs clés et les discussions de groupe sont également indispensables à la réussite de cette évaluation. En engageant de manière constructive les parties prenantes pertinentes (présélectionnées et approchées au cours de la phase de planification de l'évaluation), les chercheurs peuvent non seulement recueillir les points de vue essentiels des parties prenantes en réponse aux questions concernant les indicateurs, mais aussi demander l'avis des parties prenantes sur d'autres sources d'information primaires ou secondaires utiles.

En amenant les parties prenantes à collecter des preuves pour alimenter cette évaluation, les chercheurs doivent s'assurer du strict respect des meilleures pratiques concernant la conduite des entretiens et des discussions. Il peut s'agir d'exposer les attentes des chercheurs, d'informer à l'avance les personnes interrogées des possibilités de rester anonymes ou d'exercer la confidentialité, d'établir une relation avec les personnes interrogées, de maintenir la neutralité, d'ordonner et de formuler soigneusement les questions, de veiller à ce que les délibérations s'en tiennent au sujet initial, de désigner un preneur de notes et, de manière générale, d'encourager des conversations ouvertes et respectueuses.

Vous trouverez [ici](#) des conseils sur la conduite d'entretiens avec des informateurs clés, et des conseils détaillés sur la conception et la conduite de groupes de discussion en cliquant sur [ce lien](#).

Évaluer les indicateurs

Pour utiliser à bien l'outil d'évaluation, l'entité d'évaluation ou le(s) chercheur(s) doivent fournir des scores, des réponses, des justifications et des sources d'information pour les 46 indicateurs inclus dans les parties A et B de l'évaluation.

Chaque indicateur est associé à une « question sur l'indicateur », que le chercheur doit traiter et/ou noter. Chaque question d'indicateur est également accompagnée de « conseils » supplémentaires qui fournissent des informations de base pertinentes, des documents de référence, ainsi qu'un soutien et des clarifications sur l'attribution du score concernant l'indicateur.

Cet outil d'évaluation contient trois types différents de « questions sur les indicateurs » :

- a. **Question « non notées » (4)** : ces questions ne contribuent pas à l'attribution du *score* d'évaluation, mais sont incluses dans l'évaluation pour collecter et enregistrer des informations cruciales afin d'approfondir la compréhension contextuelle de l'état de la participation au sein de l'institution publique évaluée. Par exemple, veuillez vous reporter aux indicateurs A.1.1 ou B1.2.
- b. **Questions de type « Oui/Non » (8)** : ces questions binaires permettent d'identifier une disposition, une politique ou une caractéristique particulière, ou un certain service fourni dans le contexte ou l'institution publique évaluée. Ces questions ne visent généralement pas l'obtention d'évaluations nuancées concernant la qualité ou la profondeur, mais plutôt à déterminer la nature du processus et à savoir si les critères évalués ont été respectés. Par exemple, veuillez vous reporter aux indicateurs A3.1 ou B1.4.



Oui (2)



Non (0)



Sans objet (-)

- c. **Questions à « échelle » (34)** : ces questions, qui constituent la majeure partie de l'évaluation, visent à déterminer la profondeur et/ou la qualité de la participation publique aux processus budgétaires ou le respect concernant l'adoption de mesures pour faciliter cette participation. Les chercheurs doivent sélectionner un score approprié selon une échelle (élevé, moyen ou faible/aucun). Chaque sélection de score doit être accompagnée d'une brève description des prérequis ordinaires. Par exemple, veuillez vous reporter aux indicateurs A1.2 ou B1.5.

Parmi ces questions à échelle, six (6) indicateurs *combinent* des questions « non notées » et des questions à « échelle ». Ces questions ont pour double objectif de collecter des informations pertinentes afin d'approfondir la compréhension du contexte de l'indicateur et de déterminer sa concrétisation dans le contexte ou l'institution publique évaluée. Par exemple, veuillez vous reporter aux indicateurs A4.1 ou B1.9.



Élevé (2)



Moyen (1)



Faible/aucun (0)



Sans objet (-)

En parcourant ou en notant un indicateur, le chercheur doit sélectionner (cliquer) la case à cocher appropriée (non cochée ou cochée) à côté de la note/réponse pertinente la plus appropriée aux preuves et aux résultats de recherche du contexte et de l'institution évalués. À l'exception des « questions non notées », pour lesquelles les chercheurs sont explicitement invités à réaliser des choix multiples le cas échéant, toutes les autres questions doivent être associées à une *seule* note/réponse. Si plus d'une case a été sélectionnée par erreur, veuillez décocher la note/réponse incorrecte.

Les 46 indicateurs d'évaluation et les « questions sur les indicateurs » ont été élaborés pour s'appliquer universellement, indépendamment du contexte opérationnel et de l'institution publique évaluée. Toutefois, il peut exister des cas exceptionnels où un indicateur particulier ne s'applique pas dans un contexte spécifique, ou lorsque des conditions préalables fondamentales ne peuvent être remplies pour évaluer l'indicateur avec équité et objectivité. Par exemple, l'indicateur A2.1 (Volonté politique du responsable de l'institution) sera noté « Sans objet » s'il s'avère que le responsable de l'institution est disposé à soutenir et à promouvoir la participation publique aux processus décisionnels, mais qu'il n'est pas en mesure de le démontrer ou de le faire en pratique en raison de contraintes externes.

Étant donné qu'une réponse de type « Sans objet » entraîne l'exclusion de l'indicateur de l'évaluation (voir « Attribution d'un score à une institution »), les chercheurs doivent utiliser cette réponse avec parcimonie et uniquement après avoir soigneusement examiné l'applicabilité de toutes les autres réponses. Dans de telles circonstances, comme pour toutes les évaluations et réponses, les chercheurs doivent formuler une brève explication dans la case « Justification » de la raison pour laquelle le chercheur a pensé que la note/réponse « Sans objet » semblait la plus appropriée.

Justifier les scores et les réponses

Comme décrit ci-dessus, l'évaluation des indicateurs par le biais des notes et des réponses des chercheurs aux questions sur les indicateurs doit reposer sur des preuves solides. Ces preuves peuvent être obtenues par divers canaux et sources d'information ; elles sont essentielles pour démontrer que l'évaluation a reposé sur un processus de recherche crédible. Chacun des 46 indicateurs comporte donc une case « **Justification** » et une case « **Sources d'information** » pour saisir ces données importantes.

Dans la case « Justification », les chercheurs doivent résumer les preuves et expliquer clairement *pourquoi* l'institution évaluée a reçu le score attribué. Par conséquent, les chercheurs sont encouragés à associer leur justification et leurs preuves aux critères accompagnant le score correspondant.

Extrait de l'indicateur A3.2 *Lois et législations locales sur la participation du public*

Score	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élevé (2) : les lois et règlements en vigueur comprennent une ou plusieurs dispositions contraignantes qui imposent explicitement la participation du public aux processus décisionnels. <input checked="" type="checkbox"/> Moyen (1) : les lois/règlements en vigueur comprennent une ou plusieurs dispositions non contraignantes qui recommandent, mais n'imposent pas, la participation du public aux processus décisionnels. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les lois/règlements en vigueur n'existent pas ou ne comprennent pas de dispositions qui rendent obligatoire ou recommandent la participation du public aux processus décisionnels. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
--------------	--

Dans l'exemple ci-dessus, un chercheur peut justifier sa sélection d'un score « moyen » en déclarant que les règlements en vigueur ne contiennent que des dispositions non contraignantes concernant la participation du public aux processus décisionnels, ainsi qu'en soulignant les clauses qui confirment que les dispositions en place sont loin de rendre cette participation explicitement obligatoire. Cette justification peut être étayée par des entretiens avec le responsable de l'institution ou des parties prenantes de la société civile, qui peuvent également confirmer l'absence de dispositions contraignantes dans la législation ou les règlements applicables.

Cette justification sera ensuite complétée par une référence spécifique aux sources d'information et aux preuves utilisées par le chercheur pour évaluer et répondre à la question de l'indicateur. Dans la mesure du possible, les chercheurs doivent fournir des liens Internet vers des preuves, des références à la littérature pertinente, des détails identifiables sur les parties prenantes ayant répondu (ou non identifiables, si elles sont confidentielles), ou toute autre référence ou citation traçable. Dans l'exemple ci-dessus, les sources d'information potentielles comprennent les règlements clés régissant l'institution évaluée, les entretiens avec le responsable de l'institution et/ou toute autre législation réglementant les fonctions de l'institution. Veuillez consulter l'indicateur A3.2 pour consulter toutes les informations concernant cet indicateur.

Remarque : *bien que les justifications des scores et des réponses soient de préférence concises et directes, les chercheurs sont invités à agrandir l'espace dédié aux justifications et aux sources d'information si nécessaire.*

Attribuer un score à l'évaluation

L'outil d'évaluation contient un total de 42 questions d'indicateurs notées, avec des scores attribués sur une simple échelle de deux ou trois points allant de 0, 1 et 2, selon le type de question. Si une institution obtient la réponse « oui » à une question « *Oui ou Non* », elle reçoit le maximum de deux points ; l'institution reçoit zéro point en cas de réponse « non ». Si une institution obtient le score « élevé » à une question à « échelle », elle reçoit le score maximal de deux points ; un point si elle obtient le score « moyen » ; et zéro point si elle obtient le score « faible/aucun ». Si le score « sans objet » est attribué à une question sur un indicateur, la question

correspondante doit être **exclue de l'évaluation** et le score total maximal doit être ajusté pour tenir compte de cette exclusion.

Par conséquent, si tous les indicateurs peuvent être notés, une institution évaluée peut obtenir un score total maximal de **84 points** sur cet outil d'évaluation. Dans la partie A, une institution peut recevoir un score total maximal de 38 points ; dans la partie B, une institution peut recevoir un score total maximal de 46 points. Après l'attribution d'un score à chaque question d'indicateur notée, les chercheurs doivent additionner les scores totaux obtenus dans la partie A (x) et la partie B (y) pour effectuer les calculs suivants :

Participation Readiness Score

$$\frac{\text{Total Achieved Score } (x)}{\text{Total Maximum Score: Part A (38)}} \times 100\%$$

Participation Score

$$\frac{\text{Total Achieved Score } (y)}{\text{Total Maximum Score: Part B (46)}} \times 100\%$$

State of Participation

$$\frac{\text{Total Achieved Score in Part A } (x) + \text{Total Achieved Score in Part B } (y)}{\text{Total Overall Maximum Score (84)}} \times 100\%$$

Une fois les résultats calculés, et l'état de participation de l'institution déterminé, le chercheur peut affecter une institution à l'une des catégories de performance d'évaluation suivantes :



100 %.

Élevé : un score attribué à l'état de la participation compris entre **80 % et**



79 %.

Moyen : un score attribué à l'état de la participation compris entre **50 % et**



49 %.

Faible : un score attribué à l'état de la participation compris entre **0 % et**

Contrôler la qualité

Les mesures de contrôle de la qualité peuvent contribuer à garantir la véracité et la crédibilité des conclusions de l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires. Si l'utilisation de preuves solides et de diverses sources d'information pour étayer toutes les conclusions constitue une partie essentielle des mesures de contrôle interne, toutes les évaluations doivent également comporter les contrôles externes suivants :

- a. **Examen des résultats provisoires** : une fois l'évaluation terminée, l'organisme d'évaluation ou le(s) chercheur(s) doivent soumettre les résultats « provisoires » à des fins d'examen et de vérifications. Cet examen peut être effectué par un expert externe, familier de la gouvernance et des processus budgétaires du pays ou de l'institution publique évaluée.

Lors de cet examen, l'expert externe peut soit demander au chercheur de fournir des preuves supplémentaires ou une justification plus solide des évaluations et des réponses, soit recommander au chercheur de réviser une évaluation reposant sur de nouvelles preuves.

- b. **Validation des résultats provisoires** : la deuxième mesure de contrôle externe de la qualité consiste à soumettre les résultats provisoires et l'évaluation à l'examen, aux commentaires et à la validation de l'institution publique évaluée. Ainsi, l'institution pourra étudier les résultats de l'évaluation avant leur publication et contester les notes et les réponses. En cas de contestation, le chercheur doit prévenir l'institution que tout changement de note nécessitera la présentation de preuves convaincantes de la part de l'institution pour justifier une autre note.

Le chercheur doit orienter les discussions et les délibérations sur les résultats de l'évaluation et des commentaires de l'institution lors d'une « réunion de validation » impliquant les principales parties prenantes de l'institution. Les principales parties prenantes de l'institution doivent recevoir les résultats de l'évaluation et les conclusions provisoires au moins une semaine avant l'organisation de cette réunion de validation.

Si l'institution est d'accord avec les conclusions, le chercheur peut demander à l'institution publique de communiquer une validation écrite de l'évaluation. Si l'institution n'est pas d'accord avec les résultats, le chercheur peut demander à l'institution de soumettre par écrit ses objections, ainsi que de nouvelles preuves, dans un délai déterminé. Ainsi, le chercheur sera pleinement capable de prendre en compte le retour d'information de l'institution et d'incorporer des changements à l'évaluation, le cas échéant. Il est également recommandé que le processus de validation de la part de l'institution ait lieu après la soumission des résultats provisoires à des fins d'examen interne.

Communiquer les résultats de l'évaluation

Une fois que l'évaluation a été examinée par un expert externe, validée par l'institution publique, et/ou révisée et mise à jour avec les changements pertinents ou nécessaires, les résultats de l'évaluation peuvent maintenant être rapportés et publiés. Bien que les organisations d'évaluation et les chercheurs aient des objectifs et des stratégies de plaidoyer différents, un cadre ou un modèle de rapport standardisé peut contribuer à garantir que les résultats clés d'évaluations, par ailleurs distinctes, soient communiqués de manière simple et cohérente. Les cadres de rapport peuvent également faciliter la comparaison entre différentes institutions, ou entre les réévaluations d'une même institution à différents moments. Ils permettent également aux chercheurs d'identifier les lacunes ou de saisir plus facilement les études de cas et les meilleures pratiques.

L'outil d'évaluation de la participation du public aux processus budgétaires est donc également soutenu par un [modèle/cadre de rapport](#) de quatre pages, joint en annexe de ce document. Les organisations évaluatrices ou les chercheurs doivent remplir ce cadre de rapport, en s'inspirant directement des résultats de l'évaluation. Les chercheurs sont encouragés à adopter un langage clair et accessible lors du renseignement du rapport, qui peut ensuite être utilisé à des fins de communication et de plaidoyer.

Les instructions de base pour remplir le rapport ont été incluses en tant que texte standard dans le modèle de rapport. Il est conseillé aux chercheurs de supprimer les instructions lors de la rédaction du rapport. Les sections de TI qui dirigent l'évaluation sont invitées à informer l'équipe SANCUS au secrétariat de TI et à partager le rapport en vue d'une révision finale avant la publication.

Le rapport définitif est publié et communiqué en tant que principal résultat public de l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires.

Calendrier de l'évaluation

L'évaluation d'une seule institution publique à l'aide de l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires doit prendre environ **6 à 8 semaines** pour une section de TI, de la planification de l'évaluation à la présentation des résultats de l'évaluation à l'aide du modèle de rapport fourni. Le temps nécessaire dépendra de plusieurs variables potentielles, y compris, par exemple, la disponibilité des informations, les liens existants avec les principales parties prenantes, le soutien et la coopération de l'institution publique, et l'expérience de l'organisation d'évaluation ou des chercheurs dans la conduite d'évaluations similaires.

Comme indiqué dans les conseils et instructions ci-dessus, et repris dans la liste de contrôle de mise en œuvre, l'évaluation peut être divisée en quatre phases principales :

- 1. Phase I : Planifier l'évaluation** : cette phase comprend l'examen du matériel d'évaluation, la création d'un plan et d'une stratégie de recherche, l'affectation de ressources pour mener l'évaluation, la sélection d'une institution publique à évaluer, le recensement et l'engagement des principales parties prenantes et l'identification des principales sources d'information. (*Durée recommandée* : 1 à 2 semaines)
- 2. Phase II : Réaliser l'évaluation** : cette phase consiste à mener des recherches documentaires, des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe (c'est-à-dire à collecter des preuves), à évaluer les indicateurs, à justifier les notes et les réponses et à attribuer un score à l'institution pour produire des résultats d'évaluation provisoires. (*Durée recommandée* : 2 à 3 semaines)
- 3. Phase III : Assurer le contrôle de la qualité** : cette phase consiste à soumettre les résultats de l'évaluation intermédiaire à l'examen d'un expert externe, à faciliter une réunion pour discuter et valider les résultats intermédiaires avec les parties prenantes de l'institution évaluée, à répondre aux commentaires, ainsi qu'à valider les résultats intermédiaires. (*Durée recommandée* : 1 à 2 semaines)
- 4. Phase IV : Communication des résultats de l'évaluation** : cette phase finale implique l'achèvement de l'évaluation du rapport communiqué, la publication du rapport et/ou des résultats détaillés de l'évaluation, et le début des activités de plaidoyer. (*Durée recommandée* : 1 semaine)

Remarque : l'équipe SANCUS au secrétariat de TI restera à votre disposition tout au long de la période d'évaluation pour résoudre les problèmes potentiels et répondre aux questions susceptibles de se poser concernant la planification et l'administration de cet outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires.

Pour toute information ou assistance, veuillez contacter Anoukh de Soysa à l'adresse adesoysa@transparency.org.

LISTE D'INDICATEURS

PARTIE A : SCORE DE PRÉPARATION À LA PARTICIPATION

1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

- A1.1 Élaboration de documents budgétaires et d'informations fiscales clés
- A1.2 Plate-forme en ligne pour les documents budgétaires et les informations fiscales
- A1.3 Disponibilité publique des documents budgétaires clés et des informations fiscales
- A1.4 Disponibilité publique des données budgétaires dans un format lisible par machine
- A1.5 Disponibilité en temps voulu des documents budgétaires et des informations fiscales
- A1.6 Élaboration d'un budget citoyen
- A1.7 Disponibilité publique et rapidité d'exécution d'un budget citoyen

2. VOLONTÉ POLITIQUE

- A2.1 Volonté politique du responsable de l'institution
- A2.2 Volonté politique du personnel de l'institution/des fonctionnaires
- A2.3 Compréhension institutionnelle de l'ouverture/de la bonne gouvernance
- A2.4 Engagement institutionnel envers l'ouverture/la bonne gouvernance

3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS

- A3.1 Dispositions constitutionnelles sur la participation publique
- A3.2 Lois locales et législation applicable à la participation publique
- A3.3 Cadre réglementaire sur l'accès à l'information
- A3.4 Expérience institutionnelle en matière de processus et de mécanismes participatifs
- A3.5 Qualité du processus et du système budgétaires

4. ESPACE CIVIQUE

- A4.1 Conditions de l'espace civique
- A4.2 Environnement participatif de la société civile
- A4.3 Consultation des OSC
- A4.4 Droit de réunion pacifique
- A4.5 Préparation des citoyens à la participation

PARTIE B : SCORE DE PARTICIPATION

1. PROCESSUS PARTICIPATIF

- B1.1 Existence d'un processus ou d'un mécanisme participatif
- B1.2 Participation tout au long du cycle budgétaire
- B1.3 Type de processus ou de mécanisme participatif
- B1.4 Portée et objectif de la participation

- B1.5** Ampleur de la participation (phase pré-budgétaire)
- B1.6** Ampleur de la participation (phase post-budgétaire)
- B1.7** Ressources financières
- B1.8** Ressources humaines
- B1.9** Soutien institutionnel/multipartite

2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION

- B2.1** Sensibilisation et communication avec le public
- B2.2** Information sur le processus participatif
- B2.3** Sensibilisation et communication simplifiées avec le public
- B2.4** Préavis

3. INCLUSION ET ACCÈS

- B3.1** Obstacles à la participation
- B3.2** Inclusion des groupes vulnérables/marginalisés /sous-représentés
- B3.3** Participation ouverte et non discrétionnaire
- B3.4** Accessibilité de l'information (langue)
- B3.5** Qualité et accessibilité du budget citoyen
- B3.6** Possibilités de participation à distance

4. REDEVABILITÉ

- B4.1** Boucle de rétroaction
- B4.2** Influence sur les décisions budgétaires
- B4.3** Justification et délibération
- B4.4** Implication de la haute direction
- B4.5** Mécanismes de surveillance
- B4.6** Mécanisme de plainte et de recours

PARTIE A : SCORE DE PRÉPARATION À LA PARTICIPATION

Le **score de préparation à la participation** est mesuré à l'aide d'un ensemble d'indicateurs uniques et de substitution qui évaluent le respect des principales conditions préalables et les facteurs favorables à une participation significative du public aux processus budgétaires dans un contexte national ou local. Il vise à mesurer l'état de préparation au niveau institutionnel, en s'appuyant sur des facteurs contextuels plus généraux.

1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

- A1.1** Élaboration de documents budgétaires et d'informations fiscales clés
- A1.2** Plate-forme en ligne pour les documents budgétaires et les informations fiscales
- A1.3** Disponibilité publique des documents budgétaires clés et des informations fiscales
- A1.4** Disponibilité publique des données budgétaires dans un format lisible par machine
- A1.5** Disponibilité en temps voulu des documents budgétaires et des informations fiscales
- A1.6** Élaboration d'un budget citoyen
- A1.7** Disponibilité publique et rapidité d'exécution d'un budget citoyen

2. VOLONTÉ POLITIQUE

- A2.1** Volonté politique du responsable de l'institution
- A2.2** Volonté politique du personnel de l'institution/des fonctionnaires
- A2.3** Compréhension institutionnelle de l'ouverture/de la bonne gouvernance
- A2.4** Engagement institutionnel envers l'ouverture/la bonne gouvernance

3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS

- A3.1** Dispositions constitutionnelles sur la participation publique
- A3.2** Lois locales et législation applicable à la participation publique
- A3.3** Cadre réglementaire sur l'accès à l'information
- A3.4** Expérience institutionnelle en matière de processus et de mécanismes participatifs
- A3.5** Qualité du processus et du système budgétaires

4. ESPACE CIVIQUE

- A4.1** Conditions de l'espace civique
- A4.2** Environnement participatif de la société civile
- A4.3** Consultation des OSC
- A4.4** Droit de réunion pacifique
- A4.5** Préparation des citoyens à la participation

1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

- A1.1** Élaboration de documents budgétaires et d'informations fiscales clés
- A1.2** Plate-forme en ligne pour les documents budgétaires et les informations fiscales
- A1.3** Disponibilité publique des documents budgétaires clés et des informations fiscales
- A1.4** Disponibilité publique des données budgétaires dans un format lisible par machine
- A1.5** Disponibilité en temps voulu des documents budgétaires et des informations fiscales
- A1.6** Élaboration d'un budget citoyen
- A1.7** Disponibilité publique et rapidité d'exécution d'un budget citoyen

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.1 Élaboration de documents budgétaires et d'informations fiscales clés
<p>Question sur l'indicateur</p>	<p>Parmi les documents budgétaires clés suivants, lesquels sont produits par l'institution publique ? (Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées).</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration pré-budgétaire <input type="checkbox"/> Proposition budgétaire des dirigeants <input type="checkbox"/> Budget adopté <input type="checkbox"/> Budget citoyen <input type="checkbox"/> Rapport au cours de l'exercice <input type="checkbox"/> Rapport de mi-année <input type="checkbox"/> Rapport de fin d'année <input type="checkbox"/> Rapport d'audit <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun <p>Orientations : veuillez consulter ce lien pour plus d'informations sur les caractéristiques et le contenu des principaux documents budgétaires, chacun étant élaboré à différentes étapes d'un cycle budgétaire ordinaire.</p> <p>Pour obtenir les documents budgétaires clés, les chercheurs peuvent consulter le site Web de l'institution publique, demander des renseignements aux fonctionnaires concernés au sein de l'institution publique, et/ou se référer aux sites Web, s'entretenir avec des fonctionnaires d'autres institutions publiques associées, comme le ministère des Finances.</p>
<p>Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</p>	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 60px; border-radius: 10px;"></div>
<p>Source(s) d'information</p>	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 60px; border-radius: 10px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.2 Plate-forme en ligne pour les documents budgétaires et les informations fiscales
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique dispose-t-elle d'un ou plusieurs sites Web ou portails Web afin de publier des informations budgétaires et fiscales institutionnelles ? (Veuillez indiquer les liens pertinents dans la case « Source(s) d'information » ci-dessous).</p> <p>Orientations : cette question évalue si l'institution publique dispose d'une plate-forme en ligne dédiée et fonctionnelle pour la publication de ses propres informations budgétaires et fiscales ; la question ne vise pas à évaluer si la plate-forme compte des informations budgétaires à jour (se référer à A1.3).</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique dispose d'un site Web ou d'un portail Web opérationnel en vue de la publication d'informations budgétaires et fiscales.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique ne dispose pas de son propre site ou portail Web pour permettre la publication d'informations budgétaires et fiscales, mais ces informations peuvent être hébergées sur le site Web ou le portail d'une autre institution publique (par exemple, le ministère des Finances, etc.)  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique, ou une autre institution associée, ne dispose pas d'un site Web ou d'un portail Web fonctionnel pour permettre la publication d'informations budgétaires et fiscales ; ou l'institution publique ne rédige pas les documents budgétaires clés (se référer à A1.1.).  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.3 Disponibilité publique des documents budgétaires clés et des informations fiscales
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique met-elle à la disposition du public les principaux documents budgétaires (se référer à A1.1) ?</p> <p>Orientations : pour être considéré comme « accessible au public », un document budgétaire doit être : 1) publié sur le site Web officiel de l'institution ou sur celui d'une autre institution publique pertinente (par exemple, le ministère des Finances), et 2) disponible gratuitement, sans entraîner de coût supplémentaire y accéder. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, les documents budgétaires ne peuvent pas être considérés comme « accessibles au public ».</p> <p>NB : cette question est adaptée des « Open Budget Survey Guidelines on the Public Availability of Budget Documents » de l'International Budget Partnership. Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : un ou plusieurs documents budgétaires clés sont publiés sur le site Web ou le portail officiel de l'institution, ou celui d'une autre institution publique, et sont disponibles sans coût supplémentaire. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : un ou plusieurs documents budgétaires clés sont disponibles en format papier, mais ne sont pas disponibles en ligne, et entraînent donc un coût supplémentaire pour y accéder. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les documents budgétaires clés sont produits, mais sont disponibles uniquement à des fins/utilisation internes ; ou l'institution publique n'élabore pas de documents budgétaires clés (se référer à A1.1). <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.4 Disponibilité publique des données budgétaires dans un format lisible par machine
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique veille-t-elle à ce que les données numériques contenues dans les documents budgétaires soient mises à la disposition du public dans un format lisible par machine ?</p> <p>Orientations : les données budgétaires peuvent être considérées comme « lisibles par machine » si elles sont dans un format qui peut être facilement traité par un ordinateur (CSV, JSON, XML). Les données numériques contenues dans des fichiers PDF, Word (.doc/.docx) ou HTML ne sont pas considérées comme lisibles par machine. Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : toutes les données numériques contenues dans les documents budgétaires clés sont disponibles dans un format lisible par machine. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : certaines des données numériques contenues dans les documents budgétaires clés sont disponibles dans un format lisible par machine. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les données numériques contenues dans les documents budgétaires clés ne sont pas disponibles dans un format lisible par machine ; ou les documents budgétaires clés ne sont pas mis à la disposition du public (se référer) A1.3). <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.5 Disponibilité en temps voulu des documents budgétaires et des informations fiscales
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique veille-t-elle à ce que les principaux documents budgétaires produits par l'institution soient mis à la disposition du public dans un délai raisonnable ?</p> <p>Orientations : un délai peut être considéré comme « raisonnable » si les documents budgétaires sont publiés à temps pour que les informations qu'ils contiennent soient utiles et pertinentes pour toutes les parties prenantes. Veuillez consulter ce lien pour connaître les délais acceptés concernant la publication de documents budgétaires spécifiques fondés sur les meilleures pratiques internationales.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élevé (2) : tous les documents budgétaires clés élaborés par l'institution sont mis à la disposition du public dans un délai raisonnable. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : certains documents budgétaires clés produits par l'institution sont mis à la disposition du public dans un délai raisonnable. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les documents budgétaires clés sont mis à la disposition du public, mais pas dans un délai raisonnable ; ou les documents budgétaires clés ne sont pas mis à la disposition du public (se référer à A1.3). <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.6 Élaboration d'un budget citoyen
<p>Question sur l'indicateur</p>	<p>Pour lequel des documents budgétaires suivants l'institution publique produit-elle un budget citoyen correspondant ? (Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées).</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Proposition budgétaire des dirigeants <input type="checkbox"/> Budget adopté <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun (l'institution publique n'élabore pas de budget citoyen) <p>Orientations : <i>un budget citoyen est une représentation simplifiée et non technique des informations budgétaires et fiscales. Ce document vise à être compris par le plus grand nombre de personnes possible et à encourager ainsi un engagement plus large du public dans les processus budgétaires. Bien que l'élaboration d'un budget citoyen soit importante pour tous les documents budgétaires clés, il correspond généralement à la proposition budgétaire des dirigeants et du budget adopté.</i></p> <p><i>Pour plus d'informations et consulter des exemples de budgets citoyens, veuillez consulter ce lien.</i></p>
<p>Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</p>	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 75px; border-radius: 10px;"></div>
<p>Source(s) d'information</p>	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 60px; border-radius: 10px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	A1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE
INDICATEUR	A1.7 Disponibilité publique et rapidité d'exécution d'un budget citoyen
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique met-elle les budgets citoyens à la disposition du public, et ce dans un délai raisonnable ?</p> <p>Orientations : pour être considéré comme « accessible au public », un budget citoyen doit être : 1) publié sur le site Web officiel de l'institution ou sur celui d'une autre institution publique pertinente (par exemple, le ministère des Finances), et 2) disponible gratuitement, sans entraîner de coût supplémentaire y accéder.</p> <p>Conformément aux meilleures pratiques, la publication d'un budget citoyen doit avoir lieu en même temps que la publication du document budgétaire correspondant. Par exemple, un « délai raisonnable » pour la publication d'un budget citoyen correspondant à un budget adopté serait au plus tard trois mois après l'approbation législative.</p> <p>Veillez consulter ce lien pour connaître les délais de publication de documents budgétaires spécifiques fondés sur les meilleures pratiques internationales.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : le budget citoyen est publié sur le site Web ou le portail officiel de l'institution et publié dans un délai raisonnable. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : le budget citoyen est publié sur le site Web ou le portail officiel de l'institution, mais n'est pas publié dans un délai raisonnable. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le budget citoyen n'est pas publié sur le site Web ou le portail officiel de l'institution, et n'est donc pas mis à la disposition du public ; ou l'institution publique ne conçoit pas de budget citoyen (se référer à A1.6). <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

2. VOLONTÉ POLITIQUE

A2.1 Volonté politique du responsable de l'institution

A2.2 Volonté politique du personnel de l'institution/des fonctionnaires

A2.3 Compréhension institutionnelle de l'ouverture/de la bonne gouvernance

A2.4 Engagement institutionnel envers l'ouverture/la bonne gouvernance

PILIER D'ÉVALUATION	A2. VOLONTÉ POLITIQUE
INDICATEUR	A2.1 Volonté politique du responsable de l'institution
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure le responsable de l'institution* manifeste-t-il son soutien à la participation publique aux processus décisionnels ?</p> <p>Orientations : le soutien à la participation du public et à son engagement dans les processus décisionnels peut arborer de nombreuses formes. Il peut s'agir d'initiatives ou d'actions positives visant à introduire, encourager ou renforcer la participation aux processus décisionnels, ou de références à la participation du public dans des discours, déclarations, entretiens, publications et/ou autres communications officielles.</p> <p>* Aux fins de cette évaluation, le « responsable de l'institution » peut être toute personne ou tout groupe de personnes légalement habilitées ou officiellement chargées du pouvoir de décision concernant la fonction et l'administration générales de l'institution publique.</p> <p>Veillez consulter ce lien (p.16) pour plus d'informations sur un ensemble de considérations potentielles liées à la mesure de la volonté politique.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : le responsable de l'institution dirige, ou soutient et défend de manière proactive la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : le responsable de l'institution est neutre quant à la valeur et à l'importance de la participation du public aux processus décisionnels et ne soutient ni ne s'oppose activement aux initiatives visant à favoriser ou à renforcer cette participation.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le responsable de l'institution s'oppose ou témoigne un intérêt limité à soutenir les initiatives visant à favoriser ou à renforcer la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-) Le responsable de l'institution est disposé à soutenir et à promouvoir la participation aux processus décisionnels, mais n'est pas en mesure de le faire en raison de contraintes juridiques (se référer à A3), d'espace civique (se référer à A4) ou d'autres contraintes.
Justification Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A2. VOLONTÉ POLITIQUE
INDICATEUR	A2.2 Volonté politique du personnel de l'institution/des fonctionnaires
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure le personnel de l'institution/les fonctionnaires démontrent leur soutien à la participation du public aux processus décisionnels ?</p> <p>Orientations : <i>le soutien à la participation du public et à son engagement dans les processus décisionnels peut arborer de nombreuses formes. Il peut s'agir d'initiatives ou d'actions positives visant à introduire, encourager ou renforcer la participation aux processus décisionnels, ou de références à la participation du public dans des discours, déclarations, entretiens, publications et/ou autres communications officielles.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : le personnel/les fonctionnaires dirigent, ou soutiennent et défendent de manière proactive la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : le personnel/les fonctionnaires sont neutres quant à la valeur et à l'importance de la participation du public aux processus décisionnels et ne soutiennent ni ne s'opposent aux initiatives visant à favoriser ou à renforcer cette participation.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le personnel/les fonctionnaires s'opposent ou témoignent un intérêt limité à soutenir les initiatives visant à favoriser ou à renforcer la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-) Le personnel/les fonctionnaires sont disposés à soutenir et à promouvoir la participation aux processus décisionnels, mais ne sont pas en mesure de le faire en raison de contraintes juridiques (se référer à A3), d'espace civique (se référer à A4) ou d'autres raisons.
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A2. VOLONTÉ POLITIQUE
INDICATEUR	A2.3 Compréhension institutionnelle de l'ouverture/de la bonne gouvernance
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure le responsable et les fonctionnaires de l'institution comprennent-ils le concept, les principes et/ou les caractéristiques qu'implique une gouvernance ouverte/bonne gouvernance ou la participation publique aux processus décisionnels ?</p> <p>Orientations : <i>les institutions publiques peuvent démontrer leur compréhension du/des sujet(s), par exemple, par leur capacité à élaborer des concepts clés, leur participation à des programmes de formation ou à des ateliers connexes, ou par la preuve d'une exposition antérieure à des activités ou des initiatives promouvant la transparence, la participation et la redevabilité.</i></p> <p><i>L'institution possède un niveau de compréhension « élevé » si le responsable de l'institution et le personnel de l'institution, c'est-à-dire aux deux niveaux, démontrent constamment une forte compréhension du sujet et une exposition à des activités ou formations connexes.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : L'institution publique possède un haut niveau de compréhension des concepts, principes et caractéristiques qu'implique une gouvernance à la fois bonne et ouverte. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique possède un niveau modéré de compréhension des concepts, principes et caractéristiques qu'implique une gouvernance à la fois bonne et ouverte. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique possède un niveau de compréhension limité ou nul des concepts, principes et caractéristiques qu'implique une gouvernance à la fois bonne et ouverte. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A2. VOLONTÉ POLITIQUE
INDICATEUR	A2.4 Engagement institutionnel envers l'ouverture/la bonne gouvernance
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique fait-elle partie d'arrangements et de partenariats formels ou informels au niveau national, régional ou mondial qui visent à promouvoir et à soutenir les principes qu'implique une gouvernance à la fois bonne et ouverte ?</p> <p>Orientations : <i>les preuves de l'engagement institutionnel en faveur de l'ouverture/de la bonne gouvernance peuvent comprendre tout arrangement ou partenariat formel ou informel dans l'espace de l'ouverture/de la bonne gouvernance, notamment l'adhésion à des initiatives mondiales ou locales telles que le Partenariat pour un gouvernement ouvert ou la participation à des forums et groupes de travail de la société civile.</i></p>
Score	<p> <input type="checkbox"/> Oui (2) : l'institution publique est membre d'un ou plusieurs arrangements ou partenariats institutionnels formels ou informels.</p> <p> <input type="checkbox"/> Non (0) : l'institution publique n'est membre d'aucun arrangement ou partenariat institutionnel formel ou informel.</p> <p> <input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	<div style="background-color: #e1eef6; border-radius: 10px; height: 50px;"></div>
Source(s) d'information	<div style="background-color: #e1eef6; border-radius: 10px; height: 50px;"></div>

3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS

A3.1 Dispositions constitutionnelles sur la participation publique

A3.2 Lois locales et législation applicable à la participation publique

A3.3 Cadre réglementaire sur l'accès à l'information

A3.4 Expérience institutionnelle en matière de processus et de mécanismes participatifs

A3.5 Qualité du processus et du système budgétaires

PILIER D'ÉVALUATION	A3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS
INDICATEUR	A3.1 Dispositions constitutionnelles sur la participation publique
Question sur l'indicateur	<p>La constitution du pays, ou une loi suprême équivalente, consacre-t-elle le droit des citoyens à participer au processus décisionnel ?</p> <p>Orientations : veuillez préciser la ou les dispositions constitutionnelles pertinentes dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui (2) : la constitution du pays, ou une loi suprême équivalente, prévoit explicitement la participation des citoyens aux processus décisionnels.</p> <p><input type="checkbox"/> Non (0) : la constitution du pays, ou la loi suprême équivalente, ne prévoit pas explicitement la participation des citoyens aux processus décisionnels.</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification <i>Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS
INDICATEUR	A3.2 Lois locales et législation applicable à la participation publique
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les lois, politiques et/ou règlements établissant ou régissant la fonction de l'institution publique prévoient-ils la participation du public aux processus décisionnels ?</p> <p>Orientations : <i>les dispositions législatives décrivant la participation du public peuvent inclure un large éventail d'approches participatives allant de la participation active aux processus décisionnels aux consultations des citoyens et aux enquêtes de satisfaction.</i></p> <p><i>Veillez préciser le nom de la législation/politique qui contient de telles dispositions et fournir des liens, le cas échéant, dans le cadre de la (des) source(s) d'information ci-dessous.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : les lois et règlements en vigueur comprennent une ou plusieurs dispositions contraignantes qui imposent explicitement la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : les lois/règlements en vigueur comprennent une ou plusieurs dispositions non contraignantes qui recommandent, mais n'imposent pas, la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les lois/règlements en vigueur n'existent pas ou ne comprennent pas de dispositions qui rendent obligatoire ou recommandent la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS
INDICATEUR	A3.3 Cadre réglementaire sur l'accès à l'information
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure le cadre réglementaire du pays accorde-t-il aux citoyens le droit d'accéder aux informations publiques ?</p> <p>Orientations : le cadre réglementaire concernant l'accès à l'information publique peut intégrer des lois ou des politiques, notamment des directives exécutives, sur les lois d'accès à l'information ou de liberté d'information, et sont souvent mises en œuvre par une agence gouvernementale mandatée pour appliquer et coordonner le partage de ces informations.</p> <p><i>Veillez préciser le nom de la législation/politique qui contient de telles dispositions et fournir des liens, le cas échéant, dans le cadre de la (des) source(s) d'information ci-dessous.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : le droit d'accès à l'information publique est garanti par une législation spécifique sur l'accès à l'information et inscrit dans la constitution, ou dans une loi suprême équivalente. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : des dispositions spécifiques sur l'accès à l'information publique sont incluses dans des politiques et des lignes directrices pertinentes et non contraignantes, mais ne sont pas prescrites par la loi et/ou inscrites dans la constitution. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le droit d'accès à l'information publique n'est pas garanti par une législation spécifique, n'est pas inscrit dans la constitution et n'est pas inclus dans les politiques et directives pertinentes. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS
INDICATEUR	A3.4 Expérience institutionnelle en matière de processus et de mécanismes participatifs
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique a-t-elle une expérience préalable de la facilitation et de la mise en œuvre de processus et de mécanismes participatifs ?</p> <p>Orientations : <i>l'institution publique peut faire preuve d'une expérience préalable dans un large éventail d'activités et d'initiatives d'engagement public, souvent de qualité et de profondeur variables. Cependant, cette question se concentre sur l'évaluation de l'établissement de processus participatifs et de la mesure dans laquelle la direction ou le personnel de l'institution possèdent une expérience à cet égard.</i></p> <p><i>Pour être qualifié d'expérience « récente », le processus ou mécanisme participatif doit avoir été mis en œuvre au cours des 24 derniers mois avant l'évaluation.</i></p> <p><i>Veillez consulter ce lien (p.19-20) pour plus d'informations sur l'importance plus générale d'un personnel expérimenté et de compétences en gestion politique pour garantir que les résultats des processus participatifs alimentent avec succès les décisions politiques.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique compte une expérience significative et récente en matière de facilitation et de mise en œuvre de processus, ainsi que de mécanismes participatifs réussis.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique a rarement facilité et mis en œuvre des processus et des mécanismes participatifs avec des résultats et des succès mitigés.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique témoigne de peu ou d'aucune expérience préalable en matière de facilitation ou de mise en œuvre de processus ou de mécanismes participatifs.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A3. MANDATS LÉGAUX ET CADRES OPÉRATIONNELS
INDICATEUR	A3.5 Qualité du processus et du système budgétaires
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique met-elle en œuvre un processus et un système budgétaires de haute qualité ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire d'une enquête de l'OCDE qui vise à évaluer les bonnes pratiques budgétaires. Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien. Comme le souligne cette enquête, plusieurs caractéristiques ou pratiques peuvent constituer un processus et un système budgétaires de « haute qualité » ou performants. Elles impliquent notamment : 1) d'aligner le processus budgétaire sur les priorités stratégiques ; 2) d'assurer la transparence, l'accès et l'ouverture ; 3) de respecter les délais budgétaires ; 4) de présenter des finances publiques complètes et précises ; 5) de favoriser la participation de tous ; 6) d'assurer une exécution efficace du budget ; 7) d'organiser des audits indépendants.</p> <p>En cas d'attribution d'un score « élevé » ou « moyen » parce que vous répondez à au moins trois des critères ci-dessus, veuillez présenter des exemples spécifiques de pratiques mises en œuvre au sein de l'institution publique à n'importe quelle étape du cycle budgétaire (formulation, approbation, exécution ou contrôle) dans la case « justification » ci-dessous.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique met systématiquement en œuvre un processus budgétaire de haute qualité, en respectant un minimum de cinq critères énumérés autour des bonnes pratiques budgétaires tout au long du cycle budgétaire. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique met en œuvre un processus budgétaire modérément efficace, répondant à un minimum de trois critères énumérés concernant les bonnes pratiques budgétaires tout au long du cycle budgétaire. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne met pas en œuvre un processus budgétaire efficace, remplissant rarement ou de manière incohérente les critères relatifs aux bonnes pratiques budgétaires tout au long du cycle budgétaire. <input type="checkbox"/> Sans objet (0)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

4. ESPACE CIVIQUE

A4.1 Conditions de l'espace civique

A4.2 Environnement participatif de la société civile

A4.3 Consultation des OSC

A4.4 Droit de réunion pacifique

A4.5 Préparation des citoyens à la participation

PILIER D'ÉVALUATION	A4. ESPACE CIVIQUE
INDICATEUR	A4.1 Conditions de l'espace civique
Question sur l'indicateur	<p>a. Quelle est la note attribuée par <i>CIVICUS Monitor</i> aux conditions de l'espace civique dans le pays de l'institution publique ? Accédez à ce lien pour prendre connaissance des notes les plus récentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fermé <input type="checkbox"/> Réprimé <input type="checkbox"/> Obstrué <input type="checkbox"/> Rétréci <input type="checkbox"/> Ouvert <input type="checkbox"/> Sans objet (note du pays indisponible) <p>b. Dans quelle mesure l'institution publique fonctionne-t-elle dans des conditions d'espace civique ouvert ?</p> <p>Orientations : accédez à ce lien pour plus d'informations sur la façon dont les conditions de l'espace civique propres à chaque catégorie de notation du <i>CIVICUS Monitor</i> sont comprises au sens large. Si les conditions de l'espace civique dans une institution/municipalité spécifique sont pires, ou meilleures, que le classement du pays, veuillez expliquer ces raisons dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'État favorise l'ouverture de l'espace civique et le protège ; les autorités instaurent des espaces et des plates-formes en vue d'un dialogue ouvert avec le public (<i>équivalent du classement CIVICUS : ouvert</i>).  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'État permet aux individus et à la société civile d'exercer leurs droits et leurs libertés, mais avec des violations et des restrictions occasionnelles (<i>équivalent du classement CIVICUS : rétréci</i>).  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'espace civique est fortement contesté, considérablement limité ou complètement fermé (<i>équivalent du classement CIVICUS : obstrué, réprimé ou fermé</i>).  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A4. ESPACE CIVIQUE
INDICATEUR	A4.2 Environnement participatif de la société civile
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les citoyens participent-ils volontairement et s'impliquent-ils dans le travail des organisations de la société civile (OSC) indépendantes ?</p> <p>Orientations : cette question s'appuie sur l'indicateur Varieties of Democracy indicator (indicateur V-Dem 3.10.0.5) qui étudie l'implication des personnes dans les organisations de la société civile. En vue de l'attribution du score, les chercheurs peuvent saisir le pays et la variable pertinents (c'est-à-dire l'« environnement participatif des OSC ») pour générer une représentation graphique des tendances liées à la variable évaluée ici.</p> <p>Veuillez accéder à ce lien pour consulter le livre de codes des indicateurs V-Dem.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : il existe de nombreuses OSC indépendantes, et il est courant que les personnes prennent part au moins occasionnellement aux activités des OSC.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : il existe de nombreuses OSC indépendantes, mais l'implication du public dans les activités des OSC est minime.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : la plupart des OSC/associations sont parrainées par l'État, et l'implication du public est limitée ou n'est pas purement volontaire.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	<div style="background-color: #e1eef6; height: 40px; border-radius: 10px;"></div>
Source(s) d'information	<div style="background-color: #e1eef6; height: 40px; border-radius: 10px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	A4. ESPACE CIVIQUE
INDICATEUR	A4.3 Consultation des OSC
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les décideurs politiques, au niveau national ou local, consultent-ils les OSC sur les politiques qui concernent leurs membres ou leur domaine ?</p> <p>Orientations : cette question s'appuie sur l'indicateur Varieties of Democracy indicator (indicateur V-Dem 3.10.0.3) qui étudie la consultation des organisations de la société civile sur les politiques pertinentes pour leurs membres. En vue de l'attribution du score, les chercheurs peuvent saisir le pays et la variable pertinents (c'est-à-dire la « consultation des OSC ») pour générer une représentation graphique des tendances liées à la variable évaluée ici.</p> <p>Veillez accéder à ce lien pour consulter le livre de codes des indicateurs V-Dem.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : les OSC concernées sont reconnues comme des parties prenantes dans divers domaines politiques et sont consultées de manière formelle ou informelle sur ces questions.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : un groupe restreint d'OSC est reconnu comme partie prenante dans divers domaines politiques et est occasionnellement consulté sur ces questions.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les OSC ne sont pas reconnues comme des parties prenantes dans les domaines politiques et ne sont souvent pas consultées dans la formulation des politiques.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A4. ESPACE CIVIQUE
INDICATEUR	A4.4 Droit de réunion pacifique
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les autorités de l'État respectent-elles le droit des citoyens à se réunir pacifiquement ?</p> <p>Orientations : cette question s'appuie sur l'indicateur Varieties of Democracy indicator (indicateur V-Dem 3.15.1.3) qui étudie le respect et la protection du droit de réunion pacifique de la part de l'État. En vue de l'attribution du score, les chercheurs peuvent saisir le pays et la variable pertinents (c'est-à-dire le « droit de réunion pacifique ») pour générer une représentation graphique des tendances liées à la variable évaluée ici.</p> <p>Veillez accéder à ce lien pour consulter le livre de codes des indicateurs V-Dem.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : les autorités de l'État autorisent et protègent les rassemblements pacifiques, sauf dans de rares cas de limites légales, nécessaires et proportionnées. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : les autorités de l'État autorisent parfois les rassemblements pacifiques, mais refusent souvent arbitrairement ce droit aux citoyens. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les autorités de l'État autorisent rarement ou n'autorisent pas les rassemblements pacifiques et peuvent utiliser la force pour les empêcher. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	A4. ESPACE CIVIQUE
INDICATEUR	A4.5 Préparation des citoyens à la participation
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les citoyens sont-ils prêts à s'engager et à contribuer significativement aux processus décisionnels participatifs ?</p> <p>Orientations : <i>l'état de préparation des citoyens à s'engager et à contribuer de manière significative à un processus décisionnel participatif peut être démontré par un ou plusieurs des critères. Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Expérience préalable ou sensibilisation aux processus participatifs <input type="checkbox"/> Connaissance de la gestion des finances publiques /des processus budgétaires <input type="checkbox"/> Groupes organisés de la société civile et de citoyens (se référer à A4.2) <input type="checkbox"/> Confiance des citoyens dans l'institution publique* <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p><i>Le respect de ces critères peut être déterminé, entre autres, par des entretiens avec des citoyens parties prenantes et des représentants d'OSC, par le retour d'information des institutions publiques et/ou par l'utilisation d'indicateurs composites. Veuillez justifier toutes les sélections de réponses et indiquer les sources d'information correspondantes ci-dessous.</i></p> <p><i>* Veuillez consulter ce lien (p.43) pour plus d'informations sur les différentes approches visant à mesurer la confiance des citoyens dans une institution publique.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : les citoyens font preuve d'un haut niveau de préparation (c'est-à-dire qu'ils répondent à trois critères ou plus) pour participer à un processus décisionnel. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : les citoyens font preuve d'un niveau modéré de préparation (c'est-à-dire qu'ils remplissent un critère, mais moins de trois) pour participer à un processus décisionnel. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : les citoyens ne sont pas suffisamment prêts à participer de manière significative à un processus décisionnel. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	

Source(s) d'information	
--------------------------------	--

PARTIE B : SCORE DE PARTICIPATION

Le *score de participation* représente la mesure dans laquelle un gouvernement national ou local, ou toute autre institution publique traduit son « état de préparation » visant à favoriser la participation du public dans la pratique. Par conséquent, le score représente une mesure de la nature, de la profondeur et de la qualité des processus ou mécanismes de participation publique à un processus budgétaire selon le contexte ou l'institution publique.

1. PROCESSUS PARTICIPATIF

- B1.1** Existence d'un processus ou d'un mécanisme participatif
- B1.2** Participation tout au long du cycle budgétaire
- B1.3** Type de processus ou de mécanisme participatif
- B1.4** Portée et objectif de la participation
- B1.5** Ampleur de la participation (phase pré-budgétaire)
- B1.6** Ampleur de la participation (phase post-budgétaire)
- B1.7** Ressources financières
- B1.8** Ressources humaines
- B1.9** Soutien institutionnel/multipartite

2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION

- B2.1** Sensibilisation et communication avec le public
- B2.2** Information sur le processus participatif
- B2.3** Sensibilisation et communication simplifiées avec le public
- B2.4** Préavis

3. INCLUSION ET ACCÈS

- B3.1** Obstacles à la participation
- B3.2** Inclusion des groupes vulnérables/marginalisés /sous-représentés
- B3.3** Participation ouverte et non discrétionnaire
- B3.4** Accessibilité de l'information (langue)
- B3.5** Qualité et accessibilité du budget citoyen
- B3.6** Possibilités de participation à distance

4. REDEVABILITÉ

- B4.1** Boucle de rétroaction
- B4.2** Influence sur les décisions budgétaires
- B4.3** Justification et délibération
- B4.4** Implication de la haute direction
- B4.5** Mécanismes de surveillance
- B4.6** Mécanisme de plainte et de recours

1. PROCESSUS PARTICIPATIF

B1.1 Existence d'un processus ou d'un mécanisme participatif

B1.2 Participation tout au long du cycle budgétaire

B1.3 Type de processus ou de mécanisme participatif

B1.4 Portée et objectif de la participation

B1.5 Ampleur de la participation (phase pré-budgétaire)

B1.6 Ampleur de la participation (phase post-budgétaire)

B1.7 Ressources financières

B1.8 Ressources humaines

B1.9 Soutien institutionnel/multipartite

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.1 Existence d'un processus ou d'un mécanisme participatif
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique utilise-t-elle un processus ou un mécanisme participatif permettant la participation des membres du public à toute étape du processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : <i>cette question qualitative* ne vise pas à évaluer la profondeur (se référer à B1.5 et B1.6) ou la qualité (se référer à B3 et B4) du processus participatif et se limite à déterminer l'existence d'un mécanisme de participation au sein de l'institution publique.</i></p> <p><i>* Si l'institution publique n'utilise pas de processus ou de mécanisme participatif, à n'importe quel stade du cycle budgétaire, l'institution publique ne sera pas évaluée et ne recevra pas de « score de participation », mais seulement un score d'état de la préparation.</i></p>
Score	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui (2) : l'institution publique utilise un processus ou un mécanisme participatif permettant la participation des membres du public au processus budgétaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Non (0) : l'institution publique n'utilise pas de processus ou de mécanisme participatif permettant la participation des membres du public au processus budgétaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.2 Participation tout au long du cycle budgétaire
Question sur l'indicateur	<p>À quelle(s) étape(s) du cycle budgétaire l'institution publique utilise-t-elle un processus ou un mécanisme participatif ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formulation du budget (pré-budget) <input type="checkbox"/> Approbation du budget (pré-budget) <input type="checkbox"/> Exécution du budget (post-budget) <input type="checkbox"/> Surveillance du budget (post-budget) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p>Orientations : la participation publique a généralement lieu au cours de l'une des quatre phases d'un cycle budgétaire d'un an. En général, la participation du public est plus courante pendant la formulation du budget, ou la phase pré-budgétaire du cycle budgétaire, où les délibérations sont souvent moins techniques.</p> <p>Pour plus d'informations sur les différentes étapes du cycle budgétaire et les principales parties prenantes généralement impliquées à chaque étape, cliquez sur ce lien.</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 50px; border: 1px solid #ccc;"></div>
Source(s) d'information	<div style="background-color: #e0f0ff; height: 50px; border: 1px solid #ccc;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.3 Type de processus ou de mécanisme participatif
Question sur l'indicateur	<p>Quelle(s) forme(s) d'engagement public l'institution publique utilise-t-elle pour faciliter la participation au processus budgétaire ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réunions publiques/audiences publiques/groupes de discussion <input type="checkbox"/> Consultations privées/entretiens avec des parties prenantes clés <input type="checkbox"/> Appels à propositions et soumissions publiques <input type="checkbox"/> Fiches d'information/sites Web/réseaux sociaux <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p>Orientations : les institutions publiques peuvent utiliser de nombreux types, formes et outils différents pour favoriser l'engagement du public à différentes étapes d'un cycle budgétaire. Les éléments énumérés ci-dessus s'inspirent des types et des formes de consultation et d'engagement du public inclus dans cette enquête sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE (p.25).</p> <p>Si l'institution publique utilise plus d'un processus participatif à différentes étapes du cycle budgétaire (se référer à B1.2), veuillez préciser les types ou formes d'engagement utilisés à chaque étape dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	<div style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 10px; height: 60px;"></div>
Source(s) d'information	<div style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 10px; height: 40px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.4 Portée et objectif de la participation
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique définit-elle clairement* la portée et les objectifs de la participation publique au processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire des questions 127 et 130 de l'enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership pour déterminer si la portée, la couverture et les objectifs du processus ou mécanisme participatif sont décrits par l'institution publique.</p> <p><i>Veillez préciser les sujets couverts par le processus ou mécanisme participatif dans le cadre de justification ci-dessous. Les sujets liés au budget peuvent inclure des questions macroéconomiques, des prévisions de revenus, des politiques de dépenses sociales, des déficits et des niveaux d'endettement, des projets d'investissement public et/ou des dépenses pour les services publics.</i></p> <p>* Pour que la portée et les objectifs soient considérés comme « clairement définis », l'institution publique doit s'assurer qu'ils sont prédéfinis dans la loi, la politique, la réglementation, le statut, la loi, etc. qui établit ou régit le fonctionnement du processus ou mécanisme participatif. <i>Veillez noter que cette question est distincte de l'indicateur B2.2, car elle ne vise pas à évaluer si l'institution publique communique ces informations au public.</i></p>
Score	<p> <input type="checkbox"/> Oui (2) : l'institution publique expose clairement la portée et les objectifs de la participation du public au processus budgétaire.</p> <p> <input type="checkbox"/> Non (0) : l'institution publique ne décrit pas clairement la portée et/ou les objectifs de la participation du public au processus budgétaire.</p> <p> <input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.5 Ampleur de la participation (phase pré-budgétaire)
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique fait-elle participer le public à la phase pré-budgétaire (c'est-à-dire la formulation du budget) du processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : cette question est tirée du « Spectre de la participation publique de l'IAP2 » (accessible à ce lien), qui est couramment utilisé pour déterminer et définir le niveau de participation du public dans un processus de participation publique. Le spectre de l'IAP2 va de l'information du public sur les décisions prises par l'institution publique à l'habilitation du public à prendre les décisions finales. Il s'inspire également de la question 125 de l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP ; veuillez consulter ce lien pour plus d'informations.</p> <p>Veuillez présenter des preuves claires à l'appui du score attribué dans la case « Justification » ci-dessous. Un score « élevé » peut comprendre des réunions publiques interactives et itératives, ou des échanges et dialogues délibératifs ; un score « moyen » peut impliquer des auditions publiques, des enquêtes ouvertes, des groupes de discussion ou d'autres exercices de consultation en ligne/hors-ligne ; des fiches d'information, des lignes directes, des annonces dans les réseaux sociaux ou des réunions ponctuelles et sélectives constitueraient un score « faible ».</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="550 1041 1380 1198">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique <i>donne</i> au public les <i>moyens</i> de prendre des décisions concernant le budget, ou s'associe au public pour co-crée des alternatives qui répondent aux besoins et aux priorités des citoyens. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : habilitier/collaborer) <li data-bbox="550 1243 1380 1422">  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique <i>implique</i> le public dans les décisions relatives au budget en travaillant avec le public pour comprendre et prendre en compte les besoins et les priorités, ou en obtenant l'avis du public et en fournissant un retour sur les propositions par le biais d'un processus ouvert, structuré et établi. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : impliquer/consulter) <li data-bbox="550 1467 1380 1624">  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique informe le public des décisions relatives à la formulation du budget et/ou invite le public à contribuer par le biais de mécanismes de consultation non structurés, ponctuellement ou irrégulièrement. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : informer) <li data-bbox="550 1668 1380 1758">  <input type="checkbox"/> Sans objet (-) L'institution publique n'utilise pas de mécanisme de participation pendant la phase pré-budgétaire du cycle budgétaire.
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	

Source(s) d'information	
--------------------------------	--

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.6 Ampleur de la participation (phase post-budgétaire)
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique s'engage-t-elle auprès du public dans la phase post-budgétaire (c'est-à-dire l'exécution ou le contrôle du budget) du processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : cette question est tirée du « Spectre de la participation publique de l'IAP2 » (accessible à ce lien), qui est couramment utilisé pour déterminer et définir le niveau de participation du public dans un processus de participation publique. Le spectre de l'IAP2 va de l'information du public sur les décisions prises par l'institution publique à l'habilitation du public à prendre les décisions finales. Il s'inspire également de la question 128 de l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP ; veuillez consulter ce lien pour plus d'informations.</p> <p>Veuillez présenter des preuves claires à l'appui du score attribué dans la case « Justification » ci-dessous. Un score « élevé » peut comprendre des réunions publiques interactives et itératives et des échanges délibératifs, des tables rondes, des mécanismes de plaintes réactives ou un suivi et un dialogue social ; un score « moyen » peut impliquer des enquêtes, des groupes de discussion, des fiches de rapport des citoyens ou d'autres exercices de consultation en ligne/hors-ligne ; tandis que les fiches d'information, les lignes directes, les annonces dans les réseaux sociaux ou les réunions sélectives et ponctuelles constitueraient un score « faible ».</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique <i>donne</i> au public les <i>moyens</i> de prendre des décisions concernant l'exécution du budget, ou s'associe au public pour co-crée des solutions répondant aux priorités des citoyens. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : habilitier/collaborer)  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique implique le public dans les décisions relatives à l'exécution du budget en obtenant et en prenant en compte les contributions du public sur l'exécution du budget par le biais d'un mécanisme de consultation ouvert, structuré et établi. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : impliquer/consulter)  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique <i>informe</i> le public des décisions relatives à l'exécution du budget et/ou invite le public à participer par le biais de mécanismes de consultation non structurés, ponctuellement ou irrégulièrement. (Équivalent du spectre de l'IAP2 : informer)  <input type="checkbox"/> Sans objet (-) L'institution publique n'utilise pas de mécanisme de participation pendant la phase post-budgétaire du cycle budgétaire.
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	

Source(s) d'information	
--------------------------------	--

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.7 Ressources financières
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique alloue-t-elle ou affecte-t-elle des ressources financières suffisantes* pour favoriser un processus ou un mécanisme participatif ?</p> <p><i>* Bien que le seuil de financement « suffisant » puisse varier selon les institutions et les contextes, il peut s'avérer pertinent de tenir compte des difficultés de mise en œuvre signalées par l'institution, des allocations budgétaires opérationnelles et de la portée prévue du processus ou mécanisme participatif au moment de prendre une telle décision.</i></p> <p>Orientations : des ressources financières sont nécessaires pour a) planifier, organiser et mettre en œuvre avec succès un processus ou un mécanisme participatif et b) être utilisées en tant que financement affecté, pouvant être attribué aux besoins et priorités des citoyens émergeant d'un processus ou d'un mécanisme participatif. Si possible, veuillez décrire comment l'institution publique obtient ces ressources financières dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique alloue des fonds suffisants pour planifier, organiser et mettre en œuvre le processus ou mécanisme participatif, et affecte des fonds à l'allocation publique par le biais du processus ou mécanisme participatif.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique n'alloue que des fonds suffisants pour planifier, organiser et mettre en œuvre le processus ou le mécanisme participatif, ou n'affecte des fonds à l'allocation publique que par le biais du processus ou du mécanisme participatif.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique n'alloue pas un financement suffisant pour mettre en œuvre le processus ou le mécanisme participatif, ou pour l'allocation publique par le biais du processus ou mécanisme participatif.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.8 Ressources humaines
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique forme-t-elle, conserve-t-elle et affecte-t-elle de manière appropriée un noyau de personnel qualifié pour faciliter et assurer le fonctionnement efficace du processus ou du mécanisme participatif ?</p> <p>Orientations : la formation sur l'établissement d'un processus participatif peut inclure un vaste ensemble de sujets tels que la conception d'un processus inclusif, la sensibilisation du public, la facilitation de discussions ouvertes ou la gestion des conflits. Comme le contenu des exercices de formation varie nécessairement en fonction du contexte et des besoins, veuillez décrire le contenu couvert par l'institution évaluée dans la case « Justification » ci-dessous.</p> <p>Veuillez consulter ce lien pour plus d'informations sur les caractéristiques clés de la facilitation d'un processus participatif.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique a dispensé une formation à tout le personnel concerné sur l'établissement d'un processus participatif et a affecté le personnel formé au processus ou mécanisme participatif. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique a fourni une formation sur la façon de faciliter un processus participatif, mais le personnel formé n'a pas été retenu ou affecté au processus ou mécanisme participatif. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne dispense pas de formation au personnel sur l'établissement d'un processus participatif. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B1. PROCESSUS PARTICIPATIF
INDICATEUR	B1.9 Soutien institutionnel/multipartite
Question sur l'indicateur	<p>a. Parmi les groupes de parties prenantes suivants, lesquels soutiennent l'institution publique pour permettre la participation publique au processus budgétaire ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organisations de la société civile/organisations communautaires <input type="checkbox"/> Gouvernement central <input type="checkbox"/> Parlement <input type="checkbox"/> Administration régionale/de district <input type="checkbox"/> Médias <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Agences internationales donatrices <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p>b. Dans quelle mesure le processus participatif reçoit-il et exploite-t-il le soutien de multiples parties prenantes ?</p> <p>Orientations : veuillez décrire et justifier le type de soutien apporté par chaque partie prenante sélectionnée dans la case « Justification » ci-dessous.</p> <p><i>Les ONG, les OSC et les organisations communautaires, par exemple, peuvent aider à identifier et à hiérarchiser les préoccupations de la communauté, à mobiliser des ressources, à construire un consensus plus large, ainsi qu'à apporter des compétences en matière de plaidoyer. Le gouvernement central et le parlement peuvent permettre d'instaurer un environnement réglementaire ou politique favorable, souvent soutenu et mis en œuvre par l'administration régionale et de district. Les médias peuvent contribuer à éduquer et à sensibiliser les citoyens à l'importance de la participation du public aux processus décisionnels. Le secteur privé peut apporter un soutien financier et/ou en matière de gestion. Les donateurs internationaux peuvent encourager la bonne gouvernance et la participation civique, tout en apportant un soutien financier et technique au processus participatif.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique reçoit un soutien important de la part de quatre groupes de parties prenantes distincts ou plus, contribuant efficacement à un processus multipartite diversifié. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique reçoit un soutien modéré de la part d'un ou plusieurs, mais moins de quatre, groupes de parties prenantes distincts, contribuant efficacement à un processus multipartite diversifié. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique reçoit peu ou pas de soutien de la part d'un autre groupe de parties prenantes institutionnelles et/ou met généralement en œuvre le processus ou le mécanisme participatif de manière autonome. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)

Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION

B2.1 Sensibilisation et communication avec le public

B2.2 Information sur le processus participatif

B2.3 Sensibilisation et communication simplifiées avec le public

B2.4 Préavis

PILIER D'ÉVALUATION	B2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION
INDICATEUR	B2.1 Sensibilisation et communication avec le public
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique s'engage-t-elle dans des actions de sensibilisation et de communication pour encourager et mobiliser la participation du public au processus budgétaire ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan stratégique de sensibilisation et de communication <input type="checkbox"/> Outils et canaux de communication multiples* <input type="checkbox"/> Initiatives de sensibilisation régulières/permanentes <input type="checkbox"/> Personnel/fonctionnaire désigné (pour la sensibilisation du public) <input type="checkbox"/> Collaboration avec les médias <input type="checkbox"/> Partenariat avec la société civile/les organisations communautaires <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p><i>* Les canaux et outils de communication peuvent être en ligne ou hors-ligne, y compris les brochures imprimées, les publications sur le Web, les bulletins d'information par e-mail, les annonces de service public, les publicités dans les médias de masse, les publications sur les réseaux sociaux, etc.</i></p> <p>Orientations : les éléments énumérés ci-dessus représentent les caractéristiques communes d'une sensibilisation et d'une communication efficaces auprès du public. Les institutions publiques peuvent adopter une combinaison de ces caractéristiques et/ou d'autres pour atteindre l'objectif d'une plus grande sensibilisation du public aux possibilités de participation aux processus décisionnels liés au budget. Veuillez consulter ce lien (p.11) pour prendre connaissance d'autres considérations clés lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives inclusives de sensibilisation du public.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique utilise au moins trois des caractéristiques qu'implique la sensibilisation efficace du public énumérées ci-dessus.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique utilise une ou plusieurs, mais moins de trois, des caractéristiques qu'implique une sensibilisation efficace du public énumérées ci-dessus.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne s'engage pas dans la sensibilisation ou la communication avec le public dans le cadre de son processus participatif.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION
INDICATEUR	B2.2 Information sur le processus participatif
Question sur l'indicateur	<p>a. Parmi les éléments suivants, quels sont ceux que l'institution publique couvre par le biais des informations fournies au public avant l'établissement du processus ou du mécanisme participatif ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Objectif/but <input type="checkbox"/> Portée <input type="checkbox"/> Contraintes <input type="checkbox"/> Résultats escomptés <input type="checkbox"/> Processus et calendrier <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p>Orientations : veuillez consulter ce lien (p.142) pour plus d'informations sur les implications de chaque élément énuméré ci-dessus. L'indicateur B1.4 évalue si l'institution publique décrit la portée et l'objectif du processus ou du mécanisme participatif, tandis que cet indicateur (B2.2) évalue dans la communication de ces informations au public.</p> <p>b. Dans quelle mesure l'institution publique communique-t-elle des informations exhaustives sur le processus ou mécanisme participatif avant de dialoguer avec le public ?</p> <p>Orientations : cet ensemble de questions liées s'inspire de la question 131 de l'Enquête sur le budget ouvert pour déterminer si l'institution publique fournit des informations pertinentes sur le processus ou le mécanisme de participation, ou si les « règles d'engagement du public » sont clairement définies. Ces informations peuvent être fournies au public par tout moyen de sensibilisation ou de communication (se référer à B2.1).</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique fournit des informations complètes sur trois éléments ou plus énumérés ci-dessus.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique fournit des informations complètes sur un ou plusieurs, mais moins de trois, éléments énumérés ci-dessus.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique fournit des informations limitées ou inexistantes sur l'un des éléments énumérés ci-dessus.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION
INDICATEUR	B2.3 Sensibilisation et communication simplifiées avec le public
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique prend-elle des mesures pour s'assurer que la sensibilisation du public et la communication sur le processus participatif (se référer à B2.2) sont accessibles au public de manière simplifiée ?</p> <p>Orientations : cette question évalue si les informations sur la portée, l'objectif, les contraintes, les résultats escomptés, le calendrier, le protocole et/ou les autres procédures de participation du public au processus budgétaire sont disponibles pour le public dans un langage simplifié, non technique et dans un ou plusieurs formats accessibles. Il peut s'agir d'adopter une approche de communication publique qui emploie systématiquement des termes couramment compris à la place de la terminologie ou du jargon budgétaire technique, de fournir des directives ou des conseils supplémentaires au public sur l'interprétation des termes techniques, et/ou de veiller à ce que les possibilités de participation soient largement annoncées dans un langage clair et concis par le biais de multiples formats et canaux de communication (se référer à B2.1). Veuillez décrire toutes les mesures adoptées par l'institution évaluée dans la case « Justification » ci-dessous.</p> <p>Bien que la terminologie technique et le jargon soient courants dans les cycles de gestion du budget et des finances publiques, l'utilisation de ces termes dans la communication et la sensibilisation du public peut servir à décourager la participation du public et empêcher son engagement effectif dans les processus budgétaires. Veuillez consulter ce lien pour consulter un glossaire indicatif des termes budgétaires techniques.</p>
Score	<p><input checked="" type="radio"/> Oui (2) : l'institution publique prend des mesures claires pour s'assurer que l'information et la communication sur le processus participatif sont accessibles au public de manière simplifiée.</p> <p><input type="radio"/> Non (0) : l'institution publique ne prend pas de mesures pour s'assurer que la sensibilisation du public et la communication sur le processus participatif sont disponibles pour le public de manière simplifiée.</p> <p><input type="radio"/> Sans objet (-)</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B2. ACTION DE PROXIMITÉ ET SENSIBILISATION
INDICATEUR	B2.4 Préavis
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique informe-t-elle le public suffisamment à l'avance des possibilités de participation du public au processus ou mécanisme participatif ?</p> <p>Orientations : en plus de communiquer les règles de participation, il est également important de veiller à ce que les membres du public qui souhaitent prendre part au processus participatif soient informés de manière adéquate des possibilités de participation. La détermination d'un préavis adéquat peut varier selon les contextes, mais ne doit généralement pas être inférieur à deux (2) semaines avant l'établissement du processus ou du mécanisme participatif.</p>
Score	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui (2) : l'institution publique informe suffisamment à l'avance des possibilités de participation du public au processus budgétaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Non (0) : l'institution publique n'informe pas suffisamment à l'avance des possibilités de participation du public au processus budgétaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

3. INCLUSION ET ACCÈS

B3.1 Obstacles à la participation

B3.2 Inclusion des groupes vulnérables/marginalisés /sous-représentés

B3.3 Participation ouverte et non discrétionnaire

B3.4 Accessibilité de l'information (langue)

B3.5 Qualité et accessibilité du budget citoyen

B3.6 Possibilités de participation à distance

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.1 Obstacles à la participation
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique aborde-t-elle ou élimine-t-elle les obstacles à la participation significative du public au processus ou mécanisme participatif ?</p> <p>Orientations : <i>divers obstacles et facteurs peuvent empêcher ou complexifier la participation des citoyens à un processus ou mécanisme participatif. Plusieurs de ces obstacles peuvent être éliminés ou atténués par l'institution publique lors de la conception et de la mise en œuvre du processus participatif.</i></p> <p><i>Cette question vise à déterminer dans quelle mesure l'institution publique a envisagé et adopté des mesures pour atténuer les obstacles potentiels à la participation. Ces obstacles, qui ne sont pas nécessairement spécifiques à un groupe de la société, peuvent impliquer un accès physique difficile à l'espace participatif, un protocole d'enregistrement compliqué et lourd, le refus de l'anonymat, l'imposition de frais pour participer au processus, ou la prise en compte limitée des heures de travail du public et/ou des exigences géographiques.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique reconnaît et prend des mesures claires pour traiter efficacement ou atténuer les multiples obstacles à la participation, y compris l'accès physique à l'espace ; un protocole d'inscription simplifié ; la suppression des frais ; la prise en compte limitée des heures de travail du public et/ou des exigences géographiques. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique reconnaît et prend des mesures claires pour éliminer ou atténuer certains obstacles à la participation. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique fait preuve d'un intérêt limité, voire inexistant, pour la résolution des principaux obstacles à la participation. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.2 Inclusion des groupes vulnérables/marginalisés /sous-représentés
Question sur l'indicateur	<p>a. Parmi les groupes vulnérables/marginalisés/sous-représentés suivants, lesquels participent ou sont représentés dans le processus ou mécanisme participatif ? Veuillez sélectionner toutes les réponses appropriées. *</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> LGBTQI+ <input type="checkbox"/> Minorités nationales ou ethniques <input type="checkbox"/> Minorités religieuses <input type="checkbox"/> Minorités linguistiques <input type="checkbox"/> Peuples et communautés indigènes <input type="checkbox"/> Personnes handicapées <input type="checkbox"/> Personnes vivant dans la pauvreté <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) : _____ <input type="checkbox"/> Aucun/sans objet <p>* Cette liste non exhaustive est tirée de la vaste catégorisation des groupes vulnérables établie par les Nations unies. Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien.</p> <p>b. Dans quelle mesure l'institution publique soutient-elle et/ou facilite-t-elle la participation inclusive des groupes vulnérables/marginalisés/sous-représentés dans le processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : le chercheur peut attribuer un score « élevé » lorsque cinq catégories différentes ou plus énumérées ci-dessus ont été représentées, un « score » moyen lorsque deux catégories ou plus ont été représentées, ou un score « faible » lorsque moins de deux catégories ont été représentées dans le processus ou le mécanisme participatif.</p> <p><i>Il est important que le chercheur étaye ses conclusions par des entretiens avec de multiples parties prenantes, notamment des représentants reconnus des groupes vulnérables/marginalisés/sous-représentés. Veuillez citer toutes les actions ou mesures adoptées par l'institution publique pour renforcer l'inclusion des personnes énumérées ci-dessus dans la case « Justification » ci-dessous.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique recherche, soutient et/ou facilite activement la participation d'individus ou de représentants de multiples groupes vulnérables/marginalisés/ sous-représentés.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique est neutre ou apporte un soutien modéré à la participation de personnes appartenant à, ou représentant de multiples groupes vulnérables/marginalisés/ sous-représentés.

	<p><input checked="" type="radio"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique s'oppose à la participation de personnes issues de groupes vulnérables/marginalisés/sous-représentés ou de leurs représentants.</p> <p><input type="radio"/> Sans objet (-)</p>
<p>Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i></p>	<div style="background-color: #e1eef6; border-radius: 10px; height: 100px;"></div>
<p>Source(s) d'information</p>	<div style="background-color: #e1eef6; border-radius: 10px; height: 50px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.3 Participation ouverte et non discrétionnaire
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique veille-t-elle à ce que le processus ou mécanisme participatif soit ouvert à la participation de tout acteur civique individuel ou collectif, groupe d'intérêt, organisation de la société civile ou organisation communautaire ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire des questions 125 et 128 de l'Enquête sur le budget ouvert de l'International Budget Partnership (consulter ce lien) pour déterminer si l'institution publique exerce un pouvoir discrétionnaire d'exclusion quant aux acteurs civiques autorisés à participer au processus budgétaire. Bien qu'il ne soit pas toujours possible que tous les citoyens ou tous les acteurs civiques participent à un processus donné, la sélection des participants ne doit pas être à l'initiative de l'institution publique.</p> <p><i>L'institution publique est considérée comme exerçant un "pouvoir discrétionnaire d'exclusion" si elle détermine entièrement ou partiellement la sélection des participants en invitant des groupes spécifiques. Il peut s'agir, par exemple, d'un appel ouvert à la participation, mais qui ne s'adresse qu'à des experts sélectionnés d'un secteur particulier ou d'une invitation exclusive à la participation d'organisations spécifiques de la société civile.</i></p>
Score	<p><input checked="" type="radio"/> Oui (2) : la participation est, en pratique, ouverte à tous, car l'institution publique n'exerce aucun pouvoir discrétionnaire dans la sélection des personnes ou des acteurs civiques collectifs qui participent au processus.</p> <p><input type="radio"/> Non (0) : la participation n'est pas, dans la pratique, ouverte à tous, car l'institution publique exerce une discrétion dans la sélection des individus ou des acteurs collectifs qui participent au processus.</p> <p><input type="radio"/> Sans objet (-)</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.4 Accessibilité de l'information (langue)
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique publie-t-elle des informations budgétaires et fiscales, ainsi que des informations sur le processus participatif, dans les langues officielles ou nationales du pays ? *</p> <p>* Si le pays n'a pas de langue officielle ou nationale, les informations sont-elles accessibles dans toutes les langues principales du pays ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire des indicateurs de finances publiques concernant l'ouverture, le calendrier et la structure des données dans le cadre du Global Data Barometer (Baromètre mondial des données), qui évalue également la mesure dans laquelle les données budgétaires sont disponibles dans les langues officielles ou nationales du pays. Pour plus d'informations, cliquez sur ce lien.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique veille à ce que toutes les informations budgétaires et fiscales pertinentes, ainsi que les informations sur le processus participatif, soient accessibles dans toutes les langues officielles ou nationales. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique veille à ce que certaines informations budgétaires et fiscales, et/ou certaines informations sur le processus participatif soient partiellement accessibles dans toutes les langues officielles ou nationales. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne publie pas, ou ne garantit pas un accès facile aux informations budgétaires ou fiscales, et/ou aux informations sur le processus participatif, dans toutes les langues officielles ou nationales. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.5 Qualité et accessibilité du ' budget citoyen
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique fournit-elle des informations essentielles* à travers le(s) budget(s) citoyen(s) ?</p> <p>* Par le biais de l'Enquête sur le budget ouvert, l'IBP propose que les « informations essentielles » comprennent a) les totaux des revenus et des dépenses, b) les principales initiatives politiques, c) les prévisions macroéconomiques et d) les coordonnées des personnes à contacter pour le suivi des citoyens.</p> <p>Orientations : cette question s'inspire de la question 64 de l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP (consulter ce lien), dans le cadre d'un ensemble de questions sur les bonnes pratiques en matière de rédaction et de publication des budgets citoyens. Les chercheurs doivent évaluer cet indicateur selon les informations incluses dans le budget citoyen qui sont accessibles au public.</p> <p><i>Veillez consulter les indicateurs A1.6 et A1.7 pour plus d'informations sur la production, la disponibilité et l'actualité des budgets citoyens au sein de l'institution évaluée. Si l'institution évaluée n'élabore pas de budget citoyen, elle reçoit la mention « faible/aucun », et un score de 0 pour cet indicateur.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique fournit toutes les catégories d'informations essentielles énumérées dans le cadre du budget citoyen.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique fournit certaines informations dans le cadre du budget citoyen, mais exclut une ou plusieurs catégories d'informations essentielles.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne produit pas de budget citoyen (se référer à l'indicateur A.1.6) ou, s'il est élaboré, ne fournit aucune information essentielle dans le cadre de ce budget.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B3. INCLUSION ET ACCÈS
INDICATEUR	B3.6 Possibilités de participation à distance
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique offre-t-elle au public des possibilités significatives de participer à distance au processus budgétaire ?</p> <p>Orientations : <i>la disponibilité d'opportunités pour les citoyens de participer à distance au processus budgétaire a gagné en importance à la lumière de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de rassemblement physique. Alors que l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP constate que les espaces numériques et en ligne pour la participation du public ont augmenté pendant la pandémie, il est important de s'assurer que ces espaces offrent également des possibilités significatives aux citoyens d'influencer la prise de décision.</i></p> <p><i>Comme pour les indicateurs B1.5 et B1.6 sur la profondeur de la participation dans les phases pré et post-budgétaires du cycle budgétaire, cet indicateur s'appuie sur le « Spectre de la participation publique de l'IAP2 » (consulter ce lien). Ce spectre est couramment utilisé pour déterminer et définir le niveau de participation du public dans un processus de participation publique.</i></p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique offre des opportunités significatives de participation à distance en <i>habilitant</i> le public à prendre des décisions concernant la formulation ou l'exécution du budget, ou s'associe au public pour co-créeer des alternatives, par le biais d'espaces numériques et d'espaces en ligne. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique offre des possibilités de participation à distance en <i>impliquant</i> le public dans les décisions relatives à la formulation ou à l'exécution du budget, en prenant en compte les besoins et les priorités, ou en obtenant l'avis du public, par le biais d'espaces numériques et en ligne. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique n'offre pas ou peu de possibilités de participation à distance ou n'informe le public des décisions relatives à l'élaboration ou à l'exécution du budget que par le biais d'espaces numériques et en ligne. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

4. REDEVABILITÉ

B4.1 Boucle de rétroaction

B4.2 Influence sur les décisions budgétaires

B4.3 Justification et délibération

B4.4 Implication de la haute direction

B4.5 Mécanismes de surveillance

B4.6 Mécanisme de plainte et de recours

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.1 Boucle de rétroaction
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique fournit-elle un retour d'information sur la prise en compte des contributions du public dans les décisions relatives au budget ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire des questions 132 et 133 de l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP (consulter ce lien) qui évalue dans quelle mesure l'exécutif fournit au public un retour d'information sur l'intégration des contributions des citoyens dans la formulation (Q132) ou le suivi et la mise en œuvre (Q133) du budget annuel.</p> <p>L'institution publique peut fournir un retour d'information sur l'inclusion de la contribution des citoyens à une ou plusieurs étapes du processus budgétaire. Veuillez préciser l'étape considérée dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique fournit une trace écrite de la liste des contributions du public au processus ou mécanisme participatif et un rapport détaillé sur l'utilisation des contributions du public ou leur intégration. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique fournit une trace écrite de la liste des contributions du public au processus ou mécanisme participatif, mais ne fournit que peu ou pas d'informations sur l'utilisation des contributions du public ou leur intégration. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne fournit pas de trace écrite de la liste des contributions du public au processus ou mécanisme participatif et ne fournit que peu ou pas d'informations sur l'utilisation des contributions du public ou leur intégration. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.2 Influence sur les décisions budgétaires
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure le public influence-t-il le budget et/ou les décisions liées au budget par le biais d'un processus ou d'un mécanisme participatif ?</p> <p>Orientations : cette question évalue dans quelle mesure la contribution du public, générée par le processus ou le mécanisme participatif, a été incorporée dans la formulation, le suivi et/ou la mise en œuvre du budget de l'institution publique, et donc son influence. Pour évaluer cet indicateur, le chercheur doit se référer aux documents budgétaires pertinents ou clés pour examiner dans quelle mesure ils reflètent la contribution du public et les priorités déterminées par l'espace participatif.</p> <p>De même, le chercheur peut également s'inspirer de l'indicateur B4.1 sur la communication de l'institution publique concernant la prise en compte des contributions du public dans les décisions relatives au budget. En cas de disponibilité, le chercheur peut se référer à la (aux) liste(s) des contributions publiques et/ou aux rapports fournis par l'institution sur l'utilisation ou l'intégration des contributions du public dans les décisions budgétaires.</p> <p>Cette question peut également être considérée en parallèle avec les indicateurs B1.5 et B1.6 sur la profondeur de la participation du public aux processus budgétaires. Si les citoyens sont habilités à prendre des décisions concernant la formulation ou l'exécution du budget, il s'ensuit que leur impact et leur influence sur les décisions budgétaires sont susceptibles d'être importants.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : le public influence de manière significative le budget et/ou les décisions liées au budget, la plupart des contributions et priorités du public étant reflétées dans les documents ou processus budgétaires clés. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : le public influence modérément le budget et/ou les décisions liées au budget, certaines contributions et priorités du public étant reflétées dans les documents ou processus budgétaires clés. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le public a une influence limitée ou nulle sur le budget et/ou les décisions budgétaires, avec peu ou pas de contributions et de priorités du public reflétées dans les documents ou processus budgétaires clés. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.3 Justification et délibération
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure l'institution publique : a) fournit-elle une justification ou des raisons pour l'inclusion ou la non-inclusion de la contribution du public dans le budget ou les décisions liées au budget et b) offre-t-elle aux citoyens la possibilité de délibérer sur les décisions concernant l'inclusion ou la non-inclusion de la contribution du public ?</p> <p>Orientations : alors que l'indicateur B4.1 évalue si l'institution publique fournit un retour d'information sur la prise en compte des contributions publiques dans le budget, cet indicateur évalue la justification de l'institution publique concernant l'inclusion ou la non-inclusion des contributions publiques et la possibilité pour le public de délibérer de ces décisions.</p> <p>La communication de justifications et la création de possibilités de délibération peuvent arborer de nombreuses formes. Il peut s'agir de fournir et de publier les raisons dans un rapport détaillé sur l'inclusion de la contribution du public dans les décisions relatives au budget (se référer à l'indicateur B4.1) ; d'organiser des délibérations lors de forums de consultation ouverts et d'audiences publiques ou par d'autres canaux établis de sensibilisation et de communication avec le public (se référer à l'indicateur B2.1). Veuillez préciser comment l'institution publique évaluée communique cette justification et/ou crée ces possibilités de délibération dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Élevé (2) : l'institution publique fournit une ou plusieurs justifications pour l'inclusion ou la non-inclusion de la contribution du public et donne au public la possibilité de remettre en question ces décisions ou de délibérer. <input type="checkbox"/> Moyen (1) : l'institution publique fournit une justification ou des raisons pour l'inclusion ou la non-inclusion de la contribution du public, mais n'offre pas au public une réelle possibilité de remettre en question ces décisions ou de délibérer. <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : l'institution publique ne fournit pas de justification ou de raisons pour l'inclusion ou la non-inclusion de la contribution du public et n'offre pas au public une réelle possibilité de remettre en question ces décisions ou de délibérer. <input type="checkbox"/> Sans objet (-)
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.4 Implication de la haute direction
Question sur l'indicateur	<p>Dans quelle mesure les dirigeants ou le responsable l'institution publique* sont-ils impliqués dans le processus ou le mécanisme participatif ?</p> <p>* Aux fins de cette évaluation, le « responsable de l'institution » peut être toute personne ou tout groupe de personnes légalement habilitées ou officiellement chargées du pouvoir de décision concernant la fonction et l'administration générales de l'institution publique.</p> <p>Orientations : cette question s'inspire de l'indicateur A2.1 sur la volonté politique visant à soutenir les processus participatifs pour évaluer dans quelle mesure le responsable de l'institution traduit la volonté politique de diriger et/ou de soutenir le processus ou le mécanisme participatif existant de l'institution publique évaluée dans la pratique. Il peut s'agir de la participation à des forums participatifs, de références au processus participatif dans des discours, déclarations, entretiens et autres communications officielles, ou d'autres efforts spécifiques visant à encourager une participation plus vaste et plus inclusive au processus participatif.</p>
Score	<ul style="list-style-type: none">  <input type="checkbox"/> Élevé (2) : le responsable de l'institution dirige, ou soutient et défend de manière proactive la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Moyen (1) : le responsable de l'institution est neutre quant à la valeur et à l'importance de la participation du public aux processus décisionnels et ne soutient ni ne s'oppose activement aux initiatives visant à favoriser ou à renforcer cette participation.  <input type="checkbox"/> Faible/aucun (0) : le responsable de l'institution s'oppose ou témoigne un intérêt limité à soutenir les initiatives visant à favoriser ou à renforcer la participation du public aux processus décisionnels.  <input type="checkbox"/> Sans objet (-) Le responsable de l'institution est disposé à soutenir et à promouvoir la participation aux processus décisionnels, mais n'est pas en mesure de le faire en raison de contraintes juridiques (se référer à A3), d'espace civique (se référer à A4) ou d'autres contraintes.
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.5 Mécanismes de surveillance
Question sur l'indicateur	<p>Le processus ou mécanisme participatif de l'institution publique est-il soumis à une forme quelconque de contrôle interne ou externe ?</p> <p>Orientations : <i>un mécanisme de surveillance efficace peut renforcer la redevabilité en assurant un suivi, un examen et une évaluation réguliers du processus ou mécanisme participatif. Les mécanismes de surveillance peuvent arborer différentes formes en fonction de leur objectif et peuvent impliquer un large éventail de parties prenantes différentes.</i></p> <p><i>Veillez consulter ce lien pour plus d'informations sur les considérations clés dans l'établissement d'un mécanisme de surveillance efficace et approprié. En cas d'établissement au sein de l'institution publique évaluée, veuillez décrire brièvement la nature et la composition du mécanisme de contrôle dans la case « Justification » ci-dessous.</i></p>
Score	<p> <input type="checkbox"/> Oui (2) : le processus ou le mécanisme participatif est soumis à une supervision, un suivi et une évaluation internes ou externes.</p> <p> <input type="checkbox"/> Non (0) : le processus ou le mécanisme participatif n'est pas soumis à une supervision, un suivi et une évaluation internes ou externes.</p> <p> <input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification <i>Veillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.</i>	<div style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 10px; height: 40px;"></div>
Source(s) d'information	<div style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 10px; height: 40px;"></div>

PILIER D'ÉVALUATION	B4. REDEVABILITÉ
INDICATEUR	B4.6 Mécanisme de plainte et de recours
Question sur l'indicateur	<p>L'institution publique offre-t-elle aux citoyens la possibilité d'enregistrer des plaintes et/ou de recevoir des réparations en rapport avec la participation du public au processus ou mécanisme participatif ?</p> <p>Orientations : cette question s'inspire des <i>Open Governance Standards (Normes de gouvernance ouverte)</i> de <i>Transparency International sur la participation</i> (consulter ce lien, p.6) pour déterminer si tout citoyen ou représentant de la société civile exclu du processus participatif a la possibilité de contester cette exclusion et/ou de recevoir une réparation adéquate en cas de représailles pour avoir participé au processus ou mécanisme budgétaire.</p> <p>Les possibilités pour le public d'enregistrer des plaintes ou d'obtenir réparation peuvent comprendre des espaces en ligne et hors-ligne, notamment des systèmes de plaintes formels, des canaux indépendants de retour d'information et de signalement, ou des fonctionnaires désignés pour traiter et répondre aux plaintes en temps utile. Si l'institution évaluée dispose d'un tel système, veuillez décrire la nature et la profondeur du système de plaintes et/ou de recours dans la case « Justification » ci-dessous.</p>
Score	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui (2) : l'institution publique offre aux citoyens la possibilité d'enregistrer des plaintes et de recevoir des réparations concernant leur participation au processus ou au mécanisme participatif.</p> <p><input type="checkbox"/> Non (0) : l'institution publique ne donne pas aux citoyens la possibilité d'enregistrer des plaintes et de recevoir des réparations concernant leur participation au processus ou mécanisme participatif.</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet (-)</p>
Justification Veuillez présenter brièvement le(s) motif(s) à l'origine du score attribué.	
Source(s) d'information	

ANNEXE I : LISTE DE CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE

La présente liste de contrôle de mise en œuvre décrit 12 étapes clés constituant une approche généralisée de la mise en œuvre de l'outil d'évaluation SANCUS sur la participation publique aux processus budgétaires. Bien que les chercheurs soient encouragés à utiliser cette liste de contrôle comme guide tout au long de l'évaluation, il peut être nécessaire, pour certains processus de planification, de recherche et de rapport, d'inclure des étapes supplémentaires, spécifiques au contexte, qui renforcent davantage les évaluations.

Phase I : Planifier l'évaluation

- Étape 1 :** Examiner le matériel d'évaluation ([introduction](#), [instructions](#), outil d'évaluation)
- Étape 2 :** Sélectionner l'institution publique et identifier le(s) processus participatif(s)
- Étape 3 :** Identifier et impliquer les principales parties prenantes
- Étape 4 :** Identifier les principales sources d'information

Phase II : Réaliser l'évaluation

- Étape 5 :** Effectuer des recherches documentaires
- Étape 6 :** Mener des entretiens et des discussions de groupe
- Étape 7 :** Attribuer un score et justifier les réponses aux questions sur les indicateurs

Phase III : Assurer le contrôle de la qualité

- Étape 8 :** Soumettre les résultats provisoires à un examen externe
- Étape 9 :** Organiser la réunion de validation institutionnelle
- Étape 10 :** Répondre aux retours et valider les résultats provisoires

Phase IV : Élaborer un rapport et publier les résultats

- Étape 11 :** Remplir le [modèle de rapport](#)
- Étape 12 :** Publier le rapport d'évaluation et lancer le plaidoyer

ANNEXE II : MODÈLE DE RAPPORT

ÉVALUER LA PARTICIPATION PUBLIQUE AUX PROCESSUS BUDGÉTAIRES

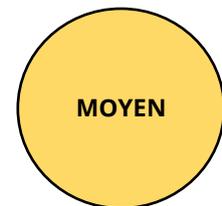
Institution publique évaluée : [Exemple : Siège mondial anti-corruption]

Date/période de l'évaluation : [Exemple : octobre 2022]

Organisation d'évaluation/chercheur [Exemple : secrétariat de Transparency International]

Examineur externe : [Exemple : Budgeting Experts Inc.]

Évaluation *



A. Préparation à la participation

XX / 38
(XX %)

B. Participation dans la pratique

XX / 46
(XX %)

État de la participation

XX / 84
(XX %)

* Veuillez sélectionner le score d'évaluation global de l'état de la participation du public aux processus budgétaires en fonction des barèmes suivants



Élevé : un score attribué à l'état de la participation compris entre **80 % et 100 %**.



Moyen : un score attribué à l'état de la participation compris entre **50 % et 79 %**.



Faible : un score attribué à l'état de la participation compris entre **0 % et 49 %**.

Points forts et opportunités

[Veuillez remplacer ce texte par un résumé/une vue d'ensemble des principaux points forts et des principales opportunités identifiés au sein de l'institution publique dans la partie A et la partie B de l'outil d'évaluation de la participation du public aux processus budgétaires].

Lacunes et domaines d'amélioration

[Veuillez remplacer ce texte par un résumé/une vue d'ensemble des principales lacunes identifiées au sein de l'institution publique dans les parties A et B de l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires].



Funded by
the European Union

Partie A : Préparation à la participation : XX / 38 (XX %)

A1. Transparence budgétaire : XX / 10

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

A4. Volonté politique : XX / 08

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

A3. Mandats légaux et cadres opérationnels XX / 10

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

A4. Espace civique : XX / 10

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

Partie B : Score de participation : XX / 46

B1. Processus participatif : XX / 14

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

B2. Action de proximité et sensibilisation : XX / 08

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

B3. Inclusion et accès : XX / 12

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

B4. Redevabilité : XX / 12

Principales conclusions : [Veuillez résumer les résultats clés de l'évaluation pour ce pilier en 2 ou 3 lignes].

Processus de recherche

[Veuillez remplacer ce texte par un résumé/une vue d'ensemble du processus de recherche suivi pour planifier et mener l'évaluation de l'institution sélectionnée dans le cadre de l'outil d'évaluation de la participation publique aux processus budgétaires].

Sources d'information

[Veuillez remplacer ce texte par un résumé/une vue d'ensemble des principales sources d'information qui ont permis de compléter l'outil d'évaluation de la participation du public aux processus budgétaires, notamment la recherche documentaire, les entretiens avec les informateurs clés et les discussions de groupe.]

Notes/commentaires supplémentaires :